

PROCÈS-VERBAUX DU

# Conseil général

DE LA VILLE DU LOCLE  
ET DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS  
SEANCE COMMUNE  
LEGISLATURE 2004-2008

## N° 11

Séance du jeudi 14 avril 2005, à 20h.00

Aula du Centre scolaire des Forges à La Chaux-de-Fonds

Présidence pour la Ville du Locle : Mme Christina Darcey.

Présidence pour la Ville de La Chaux-de-Fonds : M. Pierre-Alain Thiébaud.

Trente-deux conseillères et conseillers généraux loclois sont présents.

Trente-trois conseillères et conseillers généraux chaux-de-fonniers sont présents.

Excusé(e)s loclois : M. Jean-Pierre Blaser, M. Eric Delfosse, Mme Derya Dursun Karakas, M. Frédy Faivre, M. Marcus Fidanza, M. Valéry Franchon, Mme Valérie Leimgruber, M. Gérard Santschi, M. Philippe Zbinden.

Excusé(e)s chaux-de-fonniers : Mme Katia Babey Falce, M. Patrick Herrmann, Mme Ariane Pizzolon-Mathys, M. Emile Saison, M. André Schreyer, Mme Valérie Schweingruber, M. Francis Stähli, Mme Céline Varin.

Le Conseil communal loclois siège *in corpore*.

Le Conseil communal chaux-de-fonnier siège *in corpore*.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous invite à vous asseoir, s'il vous plaît, de manière à ce que nous puissions commencer notre séance. Je crois que tout le monde est assis.

Mme la présidente du Conseil général du Locle, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux des deux Villes réunies, M. le président du Conseil communal du Locle, Mme la présidente du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, Mme la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux des deux Villes réunies. Je vous souhaite à toutes et à tous la plus cordiale bienvenue ici à La Chaux-de-Fonds pour cette quatrième séance commune de nos autorités politiques. Je vous remercie, amis loclois, de vous être déplacés de notre Mère commune, jusque chez nous à la Tchaux. J'espère que pour la grande majorité d'entre vous, vous l'aurez accompli, ce déplacement, en Transports publics. Lorsque nous nous retrouvons, nous nous déplaçons donc de ville à ville ; gageons que dans quelques temps, nous nous déplacerons au vu des débats de ce soir, de quartiers à quartiers.

Nous avons tous reçu la convocation de cette séance et vous aurez remarqué qu'il sera largement question de l'étude de la fusion possible de nos deux communautés pour faire avancer la collaboration. Bien. Mais en effet, n'est-il pas temps de parler plus en avant et plus en détail de ce rapprochement pour faire valoir partout encore mieux nos potentialités, nos compétences et notre force commune ? C'est peut-être par cette approche que nous retrouverons dans un avenir proche une et un représentant de nos régions à l'exécutif de notre Canton, place que nous méritons bien. Dès demain, les élus du Haut à notre législatif cantonal, devront veiller à bien représenter l'ensemble des intérêts de notre région au plan cantonal. Ils ne devront pas le faire dans un esprit séparatiste ou oppositionnel, mais bien dans un sens de faire valoir nos valeurs de respect, d'équité et surtout de solidarité.

Avant de céder la parole à Mme la présidente du Conseil général du Locle, j'ai quelques informations pratiques à vous donner. Pour vos interventions, n'oubliez pas s'il vous plaît de vous déplacer au pupitre ici à ma gauche. Il sera important, compte tenu de l'acoustique de cette salle, que vous parliez entre quinze et vingt centimètres du micro, si vous voulez que vos débats figurent pour la suite dans l'histoire de nos interventions. Merci de ne pas oublier de remettre à Mme la secrétaire rédactrice vos interventions écrites s'il vous plaît, de manière à ce que nous puissions fidèlement aussi les retranscrire dans le procès-verbal.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une très agréable soirée ici à l'Aula des Forges et je cède la parole à Mme la présidente du Conseil général du Locle.

**Mme Christina Darcey, présidente :** M. le président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds, Mme la présidente du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, M. le président du Conseil communal du Locle, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et conseillers généraux des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie également de votre présence et je remercie aussi le Conseil communal et le Conseil général de La Chaux-de-Fonds de nous accueillir ce soir ici au Centre scolaire des Forges à La Chaux-de-Fonds.

Avant de passer à l'appel, j'ai la communication suivante à vous transmettre : Vu le fait que nous pouvons considérer que nous sommes encore au début de la présente

législature et que nos deux législatifs ont été passablement brassés et renouvelés lors des dernières élections communales, nous vous prions de bien vouloir vous lever quand la questure prononcera votre nom, afin de profiter de cette occasion de faire connaissance les uns avec les autres. Je vous remercie.

Nous passons donc sans tarder à l'appel et je donne la parole d'abord à la questure de la Ville du Locle. Questure, s'il vous plaît.

**Mme Myriam Favre fait l'appel**

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Merci. Nous pouvons passer à l'appel pour le Conseil général de La Chaux-de-Fonds. Mme Ducommun, s'il vous plaît.

**Mme Françoise Ducommun fait l'appel**

Voir liste des présences / absences en début de procès-verbal.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit de notre séance, je dois vous informer que nous avons reçu une interpellation d'urgence des groupes POP du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Je vous la lis. L'urgence sera traitée à la fin de notre ordre du jour.

**Interpellation urgente des groupes POP du Locle et de La Chaux-de-Fonds  
signée de Mme F. L'Eplattenier**

Demande de modification de la ligne de bus interville à certaines heures

Dans les deux villes, la ligne interurbaine sera prolongée jusqu'à l'hôpital, deux fois dans l'après-midi, au début et à la fin des heures de visites des hôpitaux.

Début d'après-midi : vers 13h30	Le Locle centre → La Chaux-de-Fonds gare → Hôpital La Chaux-de-Fonds gare → Le Locle centre → Hôpital Le Locle
Fin d'après-midi : vers 16h30	Hôpital La Chaux-de-Fonds → gare → Le Locle centre-ville Hôpital Le Locle → Centre-ville → La Chaux-de-Fonds gare

Le Locle, La Chaux-de-Fonds, le 21 mars 2005

A Mesdames et Messieurs les membres des Conseils  
généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds

---

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons le plaisir de vous adresser la présente convocation à une séance  
commune des deux Législatifs qui aura lieu le

**Jeudi 14 avril 2005, à 20h,**  
**à l'aula du Centre scolaire des Forges, à La Chaux-de-Fonds**

L'ordre du jour retenu est le suivant:

1. Appel
2. Réponse à la question écrite de la Commission de collaboration intercommunale « Projet d'inscription Le Locle / La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO »
3. Rapport des Conseils communaux du 21 mars 2005 à propos de l'analyse stratégique en réponse à la motion « Etudier la fusion pour faire avancer la collaboration » et à l'appui d'une demande de crédit de CHF 240'000.— pour une campagne d'information et de consultation de la population des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sur le rapprochement entre les deux villes (discussion commune, votes séparés)

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Les Conseils communaux  
du Locle et de La Chaux-de-Fonds

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Nous pouvons donc passer au point 2 de l'ordre du jour.

**M. Marc-André Nardin, rad.** *parle pendant 45 secondes depuis sa place et non depuis la tribune pour s'interroger sur la légalité du dépôt d'une interpellation urgente en ouverture d'une séance commune. Les propos n'ont pu être enregistrés.*

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. Par mémoire, je me rappelle que lorsque nous avons décidé ces rencontres communes, il était d'usage que c'est le Conseil général qui reçoit qui a le règlement en principe qui est appliqué. Mais on me donne ici sous les yeux le chapitre exact. C'est l'art. 27 - Fréquence. *Convoqué par la présidence, le Conseil général siège en principe une fois par mois en séance ordinaire. Il se réunit également au moins une fois par année en séance commune avec le Conseil général du Locle, soit sur convocation commune des deux Conseils communaux, ou des Bureaux des deux Conseils généraux, ou d'un quart des membres de chacun des deux législatifs, dans chacune des trois hypothèses en accord avec la commission de collaboration intercommunale, soit sur convocation du Conseil d'Etat. Il examine à cette occasion l'état de la collaboration entre les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, sur la base de rapports communs des Conseils communaux des deux Villes ou de la commission de collaboration intercommunale. Cette séance commune se tient alternativement dans chacune des deux Villes. Les débats se déroulent sous la présidence et en principe selon les règles du Conseil général de la ville dans laquelle a lieu la séance; toutefois, si l'assemblée le décide, des règles particulières de procédure peuvent être définies, en début ou en cours de séance. Les décisions sont prises par deux votes séparés selon les règles propres à chaque Conseil; elles ne sont exécutoires que si elles sont identiques. Il peut être convoqué en séance par le Conseil d'Etat, par le Conseil communal, par le Bureau.*

Voilà donc l'article.

**M. Marc-André Nardin, rad. :** *Il parle à nouveau depuis sa place.*

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Excusez-moi, mais il faut venir devant, M. Nardin, si vous voulez bien vous exprimer.

**M. Marc-André Nardin, rad. :** *Il parle tout en se déplaçant en direction de la tribune.*

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Non. Ce n'est pas la puissance de votre voix que nous mettons en doute, c'est la technique qui doit vous enregistrer.

**M. Marc-André Nardin, rad. :** Vous avez rappelé le règlement à juste titre et je vous en remercie. Mais dans le règlement, il n'est pas mis que nous pouvons déposer des interpellations avec clause d'urgence. Donc, nos séances sont basées sur des rapports que nous délivrent les Conseils communaux. Voilà ce que je veux faire passer comme message. Si nous désirons aller plus loin, il nous faut à mon avis structurer nos séances et adopter véritablement un règlement où nous pourrions prendre des initiatives. Si mon intervention ce soir est de ce type-là, ce n'est pas du

tout pour ennuyer, mais c'est au contraire pour faire en sorte que nous nous dotions d'une structure beaucoup plus élaborée. Je vous remercie.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Bien. Je ne pense pas que nous allons entrer en matière sur ce sujet-là tout de suite. Nous pourrions le reprendre à la fin de l'ordre du jour lorsqu'il s'agira de reprendre cette interpellation.

Je vous propose que nous passions maintenant au point 2 de l'ordre du jour.

**Réponse à la question écrite de la Commission de collaboration intercommunale  
« Projet d'inscription Le Locle / La Chaux-de-Fonds au patrimoine  
mondial de l'humanité de l'UNESCO »**

**M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) :**  
Mme la présidente, M. le président, Mesdames, Messieurs, c'est au nom des deux Conseils communaux que je suis chargé de m'exprimer à ce sujet en ma qualité de président du groupe de travail constitué pour examiner les suites à donner à cette inscription préalable. Je vous lis la réponse écrite, rédigée par les deux Conseils communaux.

La désignation par le Conseil fédéral du site de La Chaux-de-Fonds / Le Locle comme pouvant potentiellement être candidat à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial est une décision importante et significative. En effet, la Confédération a retenu cinq dossiers comme étant suffisamment pertinents pour être susceptibles d'être soumis dans les vingt ans prochains au Comité du patrimoine mondial. Il s'agit premièrement des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Deuxièmement des œuvres de Le Corbusier portées sur une liste internationale soutenue par la France et qui comporte la villa Jeanneret dite Maison Blanche, la villa Schwob dite Villa Turque, l'immeuble Clarté et la maison de Corseaux. Troisièmement le vignoble du Lavaux. Quatrièmement certains tronçons des chemins de fer rhétiques entre l'Albula et la Bernina. Et finalement, cinquièmement, les sites archéologiques lacustres.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'est cependant pas *de facto* acquise; il s'agit de saisir cette chance exceptionnelle qui s'offre à notre région en terme, notamment, d'image. C'est dans cette perspective que s'inscrivent notamment deux initiatives prises dans le cadre de la mise en valeur de notre patrimoine horloger : d'une part le rapprochement et l'étude des synergies possibles entre le Musée international d'horlogerie et le Musée du Château des Monts, que les conservateurs et les commissions respectives doivent mettre en œuvre rapidement et d'autre part, l'étude de la liaison, à la fois physique et thématique, entre le MIH et le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds qui doivent faire coïncider la description du produit et l'histoire du travail des hommes qui ont fait la spécificité et l'unicité de notre région.

La gestion d'un dossier aussi important et particulier que celui de l'inscription au patrimoine mondial requiert un travail significatif à des niveaux très divers. En effet, il s'agit d'une part de favoriser l'émergence ou la consolidation de conditions locales favorables, qu'il s'agisse d'engagements politiques, de l'intérêt de la population, de

mesures juridiques et administratives ou d'autres éléments encore. D'autre part d'établir une documentation scientifique solide démontrant le caractère exceptionnel du bien ainsi que l'efficacité des mesures mises en place pour assurer sa conservation et sa mise en valeur. De plus, la proposition d'inscription d'un bien relève d'intérêts stratégiques nationaux et internationaux qui ne peuvent être négligés non plus.

Afin de gérer au mieux la complexité de ce dossier, un groupe de travail a été constitué de représentants des autorités des deux Villes et de spécialistes des administrations communales, cantonales et fédérales. Actuellement, le groupe travaille à sa propre information sur les éléments significatifs du site retenu, élabore un calendrier de l'avancement du dossier et cherche à évaluer les implications administratives et financières d'une éventuelle inscription. Un premier rapport pourrait être présenté aux conseillers généraux des deux Villes dans le courant de l'automne prochain.

D'autre part, le groupe de travail souhaite dès à présent intégrer dans l'élaboration de ce dossier la population et les milieux économiques ainsi qu'immobiliers. Des visites permettant de découvrir le patrimoine des deux Villes ainsi que des conférences ciblées ont déjà eu lieu ou sont encore prévues.

Il est essentiel qu'une candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de nos deux Villes puisse compter sur un soutien unanime et enthousiaste des autorités politiques et de la population. Il s'agit notamment de se montrer unis et déterminés face à une concurrence internationale féroce. L'enjeu pour le rayonnement de nos deux Villes et la mise en valeur de leur savoir-faire et de leur tradition industrielle est capital et ne saurait souffrir ni d'amateurisme, ni de précipitation; d'où la nécessité pour le groupe de travail et pour les conseillers communaux de disposer d'un peu de temps avant que de pouvoir vous soumettre une proposition de stratégie d'action raisonnée.

Je vous remercie.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. Nous pouvons passer maintenant au point 3 de l'ordre du jour. La parole est d'abord à Mme la conseillère communale Stähli-Wolf.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

## **RAPPORT DES CONSEILS COMMUNAUX**

à propos de l'analyse stratégique en réponse à la motion « Etudier la fusion pour faire avancer la collaboration » et à l'appui d'une demande de crédit de CHF 240'000.- pour une campagne d'information et de consultation de la population des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sur le rapprochement entre les deux villes

(du 21 mars 2005)

### **AUX CONSEILS GENERAUX DU LOCLE ET DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

#### **Introduction**

Le 10 février 2004, vos deux Conseils, réunis en séance commune, ont approuvé une demande de crédit de CHF 122'500.- pour l'octroi d'un mandat d'étude sur le rapprochement entre les Villes du Locle et La Chaux-de-Fonds. L'étude en question constituait une étape de plus dans le processus de collaboration initié en 1994 par la constitution de la commission de collaboration intercommunale, puis en 2002 par la réunion commune de vos Conseils et par la motion « étudier la fusion pour faire avancer la collaboration » qui date elle de 2002. L'étude dont vous avez approuvé le mandat en février 2004 devait durer toute l'année 2004 et donner lieu à un rapport de synthèse, qui a été remis aux Conseils communaux en janvier dernier.

Par le présent rapport, les Conseils communaux rappellent brièvement le contexte dans lequel est intervenue cette étude et la méthode retenue pour la conduire. Ils vous en résument ensuite les résultats, le rapport complet livré par les experts vous étant remis en annexe. Enfin et principalement, ce rapport vise à vous faire part des conclusions auxquelles sont arrivés les deux Exécutifs après avoir pris connaissance des résultats de cette étude et à vous soumettre une demande de crédit de CHF 240'000.- pour la mise en place d'une importante démarche d'information, d'échange et de consultation entre les autorités et la population.

Cette démarche permettra notamment d'orienter et d'alimenter les études opérationnelles que les Exécutifs souhaitent mener après la première étude stratégique, et au sujet desquelles ils pensent vous adresser un nouveau rapport en automne 2005.

### **Origine de l'étude**

L'étude confiée à l'association de partenaires que forment l'IDHEAP (Institut de Hautes Etudes en Administration publique), par M. Nils Soguel, et l'entreprise de conseil Compas Management Services Sàrl, par M. Gilles Léchet, visait à répondre à la motion "étudier la fusion pour faire avancer la collaboration", adoptée lors de la première séance commune de vos Conseils, le 6 novembre 2002.

Le texte de cette motion était le suivant :

#### ***Etudier la fusion pour faire avancer la collaboration***

*De longue date, les Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont exprimé leur volonté d'une collaboration renforcée entre les deux Villes des Montagnes neuchâteloises.*

*Malgré de nombreuses réalisations communes, la nécessité se fait sentir d'accroître encore cette collaboration. Dans son dernier rapport sur le développement régional, l'IRER affirmait la nécessité de réaliser la fusion des deux villes, alors que le sondage effectué par les Rencontres de décembre attestait d'une volonté de la population des Montagnes neuchâteloises de voir au moins la collaboration s'intensifier.*

*Par ailleurs, selon les projets de développement progressivement avancés par les autorités cantonales, les districts du Littoral et les Montagnes neuchâteloises pourraient progressivement être appréhendés comme un seul réseau urbain neuchâtelois (RUN). Cela impose que soient rapidement étudiés les voies et moyens de renforcer le pôle des Montagnes neuchâteloises dans ce développement du canton.*

*Compte tenu de ce qui précède, les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont priés de procéder à un inventaire détaillé :*

- o Des différentes voies permettant de faire progresser de façon significative la collaboration des deux communes, y compris la fusion;*
- o Des conséquences positives et négatives de ces différentes voies;*
- o De leurs implications, notamment financières, juridiques et institutionnelles;*
- o De leurs enjeux dans d'autres domaines tels que l'aménagement du territoire, la culture ou l'économie;*
- o Des éventuels obstacles à leur réalisation et des possibilités de les surmonter.*

*Les Conseils communaux pourront présenter les fruits de leurs travaux sous la forme de rapports sectoriels avant d'en présenter une synthèse définitive.*

Le débat des Conseils généraux relatif au projet de mandat d'étude, le 10 février 2004, n'a pas donné lieu à d'importantes remarques quant à l'orientation projetée, les principales préoccupations exprimées ayant trait au mode de financement de l'étude (répartition du coût et subvention de l'Etat), à la façon dont les administrations, la commission intercommunale et la population seraient associées au processus, au calendrier très serré prévu pour l'étude et aux garanties à donner à l'administration quant au maintien de l'emploi en cas de rapprochement. Une remarque a été faite pour demander que l'étude ne soit pas centrée uniquement sur la production de prestations par l'administration, mais qu'elle intègre des aspects historiques, culturels et politiques.

De façon générale, le projet a suscité enthousiasme et approbation et le mandat d'étude a été accepté sans opposition, par 26 voix par le Conseil général du Locle et 29 voix par le Conseil général de La Chaux-de-Fonds. Le coût de l'étude a finalement fait l'objet d'une subvention de 100 % du fonds cantonal prévoyant l'encouragement des collaborations et fusions entre communes, de sorte que ni Le Locle ni La Chaux-de-Fonds n'ont dû utiliser le crédit sollicité.

## **Condensé de l'étude**

### **MÉTHODE RETENUE**

La méthode adoptée a retenu principalement cinq axes d'analyses, à savoir :

#### **Axe 1 : Développement et promotion**

Sous cet aspect, il s'agissait de déterminer si les deux Villes pourraient tirer avantage d'un rapprochement, en termes de perspectives de développement et d'image, en s'appuyant sur des données relatives à l'aménagement du territoire, à l'attractivité, à la capacité de mener de grands projets, et aux stratégies de développement.

#### **Axe 2 : Opinion publique**

Sous cet angle, l'objectif de la démarche consistait à s'interroger sur la compatibilité des opinions publiques des deux Villes en ce qui concerne les enjeux sociétaux actuels, qu'ils s'agissent des orientations politiques, des composantes socio-culturelles ou encore de l'identité locale.

#### **Axe 3 : Finances**

Ce troisième axe devait déterminer si les situations financières des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds – au plan non seulement des résultats de fonctionnement, mais aussi de la politique d'investissement, du niveau d'endettement et de l'impact de la péréquation – sont compatibles et s'il existerait un avantage financier à se rapprocher.

#### **Axe 4 : Prestations – Décision**

Ce chapitre devait quant à lui permettre d'identifier les améliorations qu'un rapprochement pourrait apporter en termes de prise de décision et de satisfaction des bénéficiaires des prestations communales.

### **Axe 5 : Prestations – Production**

Enfin, cette dernière dimension devait répondre à la question de l'efficacité dans la production de la prestation, en identifiant notamment les économies d'échelles possibles.

Pour chacun de ces axes, il s'agissait non seulement de déterminer si un rapprochement peut s'avérer positif, mais encore de définir la meilleure forme de collaboration pour obtenir les avantages envisageables.

L'étude a été menée dans les deux Villes de façon parallèle et sur la base du même canevas d'analyse, mais de manière indépendante, de façon à obtenir des résultats répondant aux questions ci-dessus non seulement de façon générale, mais aussi pour chacune des deux Villes.

**Pour l'axe 1 Développement et promotion**, les forces et les faiblesses de chacune des deux villes dans la perspective de leur rayonnement et de leur développement ont été recensées et comparées sur la base de la stratégie de développement et de l'analyse exposée par chacune d'elles.

**Pour l'axe 2 Opinion publique**, les résultats des votations fédérales, cantonales et communales et ceux des élections, également aux niveaux fédéral, cantonal et communal ont été analysés.

**Pour l'axe 3 Finances**, l'analyse a porté principalement sur la comparaison des indicateurs traditionnels que sont la force fiscale, le coefficient d'impôts, le niveau de la dette, la marge d'autofinancement et l'impact de la péréquation.

**Pour l'axe 4 Prestations – Décision**, l'appréciation s'est attachée notamment à identifier les effets dits "de débordement" (la prestation bénéficie à un cercle d'utilisateurs plus grand que celui des contribuables qui la financent), les besoins de coordination dans la prise de décision ainsi que les similitudes des besoins exprimés par les habitants de chaque ville.

**Pour l'axe 5 Prestations – Production**, les processus de production ont été comparés, la proportionnalité entre quantité de ressources (ressources humaines, biens, services et marchandises, équipements) et quantités de prestations servies (potentiel d'économies d'échelle) a été analysée et l'importance de la proximité dans la manière de servir la prestation évaluée.

Si les informations souhaitées étaient disponibles pour les axes 1 à 3, pour chacune des prestations (axes 4 et 5), des entretiens individuels avec les responsables administratifs ont été conduits pour permettre aux auteurs de l'étude de bien cerner les contours de la prestation et les exigences auxquelles elle devait répondre. Ces entretiens ont donné lieu à une première série de rapports, que les responsables administratifs ont été appelés à valider.

Les dix membres des exécutifs (issus des élections de juin 2004) ont pour leur part été invités à pondérer les critères retenus pour chacun des 5 axes, puis à se prononcer sur l'impact des résultats de l'analyse effectuée dans la perspective d'un rapprochement. Cette analyse a été menée dans les derniers mois de

l'année 2004, de sorte que les nouvelles autorités disposaient déjà d'un certain recul pour procéder à cet exercice.

### **RÉSULTATS DE L'ÉTUDE**

Au terme de cette analyse, les résultats obtenus peuvent être résumés de la façon suivante :

#### **Axe 1 (rapport p. 18ss)**

Les deux exécutifs attribuent une importance relative très similaire aux différents critères retenus dans ce chapitre, chacun des critères recevant par ailleurs un poids comparable aux autres, sous réserve du critère "aménagement du territoire" qui laisse penser que les deux villes disposent de réserves de terrains suffisantes pour que le rapprochement n'apporte pas de bénéfice particulier sur ce point.

Sur cent notes recueillies (échelle de 1 à 5, la note 3 étant retenue comme limite au-dessus de laquelle le rapprochement est jugé favorablement), une seule est située en-dessous de la note trois. Les notes recueillies donnent lieu à un résultat d'ensemble très proche et favorable au rapprochement, avec une moyenne de 3,9 pour Le Locle et de 4,1 pour La Chaux-de-Fonds. Par critère, l'écart entre les moyennes calculées pour Le Locle et La Chaux-de-Fonds n'excède jamais 0,4 point.

#### **Axe 2 (rapport p. 26ss)**

Les deux exécutifs attribuent une importance relative plus forte aux résultats des scrutins cantonaux et communaux qu'aux votes fédéraux. Ce phénomène est plus marqué au Locle, qui attribue également plus de poids aux élections (par rapport aux votations) que La Chaux-de-Fonds.

Sur cent-vingt notes recueillies, quatre seulement sont inférieures à la note 3. Elles sont réparties de façon égale entre les deux Villes et s'expriment sur des scrutins communaux, qui se déroulent par définition dans un contexte difficilement comparable. Le résultat d'ensemble reste très proche, avec une moyenne de 3,9 pour Le Locle et de 4 pour La Chaux-de-Fonds. Par critère, l'écart entre les moyennes calculées pour Le Locle et La Chaux-de-Fonds ne dépasse jamais 0,4 point.

#### **Axe 3 (rapport p. 32ss)**

Les deux exécutifs attribuent une importance relative comparable à trois critères sur cinq (endettement, autofinancement et péréquation), mais divergent légèrement quant à l'importance à accorder aux deux autres critères. Le Locle attribue une importance plus grande au critère de la force fiscale, alors que La Chaux-de-Fonds met un poids plus grand à celui du coefficient fiscal. Les deux villes font toutefois figurer le critère du coefficient fiscal au premier ou deuxième rang des 5 critères retenus.

Sur cent notes recueillies, seules deux (une fois au Locle et une fois à La Chaux-de-Fonds) sont inférieures à la note 3 et sont attribuées en relation au critère de l'endettement, sur lequel un rapprochement ne peut avoir un impact qu'à long terme. Le résultat d'ensemble est identique, avec une moyenne de 3,9 de part et

d'autre. Par critère, l'écart entre les moyennes calculées pour Le Locle et La Chaux-de-Fonds ne dépasse jamais 0,4 point.

#### **Axe 4 (rapport p. 37ss)**

Les deux exécutifs accordent une importance relative plus faible au critère dit "de débordement", qui peut s'expliquer par la taille déjà relativement importante des deux communes. Les deux autres critères reçoivent des notes plus importantes, relevant le souci apporté aux besoins de coordination et aux besoins exprimés par les bénéficiaires des prestations. Le Locle attache plus d'importance que La Chaux-de-Fonds au critère des besoins de coordination alors que l'inverse se produit pour les effets de débordement<sup>1</sup>.

Sur cent quatre-vingt six notes recueillies, trente-six sont inférieures à la note 3 (19 pour Le Locle et 17 pour La Chaux-de-Fonds). A noter que toutes ces notes "négatives" sont recueillies sur le critère "effets de débordement", qui obtient une moyenne de 2,3 dans les deux Villes, attestant que les effets positifs du rapprochement ne sont pas à attendre de la suppression de tels effets. Les critères "besoins de coordination" et "similarité des besoins" obtiennent eux des notes nettement supérieures à 3, avec une appréciation légèrement plus positive (+ 0,3 point) de La Chaux-de-Fonds dans les deux cas. Le résultat d'ensemble reste très proche pour les deux Villes, avec une note de 3,5 pour Le Locle et de 3,7 pour La Chaux-de-Fonds. Par critère, l'écart entre les moyennes calculées pour Le Locle et La Chaux-de-Fonds ne dépasse jamais 0,3 point.

#### **Axe 5 (rapport p. 44ss)**

Les poids relatifs accordés à chaque critère par les deux Exécutifs sont assez équilibrés, à l'exception du poids plus important accordé par La Chaux-de-Fonds au critère de la proximité.

Sur trois cent dix notes recueillies, 39 (dont 19 au Locle et 20 à La Chaux-de-Fonds) recueillent une note inférieure à la note 3, principalement sur les critères "compatibilité des processus" (10) et "proximité" (25). Seul le dernier critère reçoit toutefois une note d'ensemble inférieure à 3, tant au Locle (2,8) qu'à La Chaux-de-Fonds (2,9), indiquant notamment qu'en cas de rapprochement, la possibilité de maintenir des points multiples de fourniture de la prestation devra faire l'objet d'une attention particulière. Des économies d'échelles importantes sont toutefois mises en évidence par les résultats obtenus pour les autres critères. Le résultat d'ensemble est très proche pour les deux Villes, avec une note de 3,3 pour le Locle et 3,4 pour La Chaux-de-Fonds. Par critère, l'écart entre les moyennes calculées pour Le Locle et La Chaux-de-Fonds ne dépasse jamais 0,2 point.

#### **Ensemble des cinq axes (rapport p. 51)**

Le poids le plus important est accordé à l'axe 1 "développement" (24 %), notamment en raison du poids que lui attribue la Ville du Locle. C'est donc avant tout à des préoccupations liées au développement que répondrait un

---

<sup>1</sup> Par « effet de débordement », il faut entendre le fait que les contribuables d'une commune financent une prestation qui profite largement aux habitants de communes alentours. Tel est par exemple le cas d'un Théâtre ou d'un Musée s'il n'est financé que par sa commune siège et que les prix d'entrée sont les mêmes pour les habitants de cette commune que pour les externes. Les effets de débordement sont en général plus importants entre une commune importante et les petites communes qui l'entourent qu'entre deux communes de taille relativement importante telles que Le Locle et La Chaux-de-Fonds.

rapprochement. Les pondérations attribuées aux deux axes s'attachant aux prestations sont en revanche plus faibles, attestant du fait qu'un rapprochement ne répondrait que dans une moindre mesure à des préoccupations de fonctionnement des administrations.

Le résultat d'ensemble fournit des notes très proches, de 3,7 au Locle et de 3,8 à La Chaux-de-Fonds, traduisant un résultat favorable au rapprochement. Pour aucun des cinq axes, l'écart entre la note du Locle et de La Chaux-de-Fonds n'est supérieur à 0,2 point. Toutes les notes d'ensemble sont supérieures à la note 3.

### **CONCLUSIONS DES EXPERTS<sup>2</sup>**

Au terme de cette étude et en s'appuyant sur les résultats résumés ci-devant, les experts mandatés concluent notamment que :

#### ***Axe 1 – Développement et promotion***

Les stratégies de développement des deux Villes sont compatibles, qu'un rapprochement permettrait de renforcer leur capacité à réaliser de grands projets et leur attractivité et de mieux défendre leurs intérêts. L'impact est plus faible en matière d'aménagement du territoire, sous réserve de ce qui concerne la zone intermédiaire du Crêt-du-Locle.

Un rapprochement des deux Villes permet donc d'améliorer leurs perspectives de développement.

#### ***Axe 2 – Opinion publique***

Des différences faibles à insignifiantes sont à prendre en compte dans les résultats des élections fédérales et cantonales, alors que ces différences sont moyennes au niveau des scrutins communaux.

Les orientations politiques, sociales et culturelles ainsi que les identités locales des deux Villes sont donc jugées compatibles.

#### ***Axe 3 – Finances***

Les différences entre Villes sont considérées comme faibles à nulles pour deux critères financiers (force fiscale et coefficient d'impôt) sur cinq et un peu plus importantes sur deux autres critères (dette et autofinancement). Un rapprochement serait positif sur la péréquation financière.

Les situations financières des deux Villes sont donc jugées compatibles.

---

<sup>2</sup> Ce chapitre constitue le résumé de la position des experts eux-mêmes, dont le détail figure en pages 53 et suivantes du rapport complet. Les termes utilisés sont, dans la mesure du possible, tirés du rapport en question.

#### **Axe 4 – Prestations – décision**

Un rapprochement des deux Villes ne provoquerait pas de bénéfice dans la suppression d'effets de débordement<sup>3</sup>. Les besoins des habitants sont similaires et la nécessité de coordination est avérée.

Un rapprochement des Villes permet donc, par une prise de décision plus efficace, d'augmenter le degré de satisfaction des bénéficiaires des deux administrations.

#### **Axe 5 – Prestations – production**

Les processus de production des deux Villes sont globalement compatibles et permettent d'envisager certaines économies d'échelle et donc de fournir les mêmes prestations à moindre coût. L'importance de la proximité met en évidence la nécessité de disposer de plusieurs points de fournitures pour plusieurs prestations.

Les deux experts recommandent dès lors d'abandonner les options "voie solitaire", "collaboration intercommunale ponctuelle", "collaboration intercommunale étendue" et "agglomération" envisagées au début de l'étude. Ils estiment en effet que, si les deux options "agglomération" et "fusion" sont bien plus favorables que les autres à la mise en place d'une stratégie de développement commune et tout à fait en ligne avec des opinions publiques et des situations financières compatibles, les résultats obtenus pour les axes "prestations – décision" et "prestations – production" invalident l'option "agglomération" pour ne laisser ouverte que l'option d'une fusion entre les deux Villes.

Ils soulignent encore que la fusion ne constitue pas la seule option de rapprochement viable, mais que toute autre forme de collaboration ne permettrait qu'une exploitation partielle, aléatoire et laborieuse des avantages d'un rapprochement des deux Villes.

## **Analyses et propositions des Conseils communaux**

### **ANALYSE DE LA POSITION DES EXPERTS**

Pour les conseils communaux, les résultats de l'étude constituent à la fois une confirmation et une surprise.

Les conclusions des experts confirment en effet ce que les deux Exécutifs présentaient, à savoir qu'une forme de collaboration plus étroite que celle qui s'est progressivement mise en place sur des objets ponctuels est envisageable aujourd'hui entre les deux Villes.

Parmi les surprises, il faut admettre que les Conseils communaux n'attendaient pas que l'étude aboutisse à des conclusions aussi nettes et homogènes. Non seulement les résultats obtenus dans chacune des deux villes sont très favorables à un rapprochement fort, mais ils sont encore très proches d'une ville à l'autre et aucun des secteurs étudiés ne fait véritablement exception.

<sup>3</sup> Définition des effets de débordement : voir note no 1 ci-avant.

Par ailleurs, l'étude peut également surprendre en montrant que, contrairement à l'idée habituellement avancée, une fusion de communes ne doit pas obligatoirement se traduire par la concentration de chaque prestation sur un seul site et que les avantages à en attendre ne relèvent pas principalement des économies d'échelle qui peuvent en découler.

Au contraire même, les experts démontrent que le rapprochement peut être envisagé d'abord parce que les populations ont des attentes similaires et expriment des opinions proches lorsqu'elles sont appelées à voter. Ils concluent en outre que le principal bénéfice que les villes ont à tirer d'un rapprochement fort tient au renforcement de leur potentiel de développement, c'est à dire à l'accroissement de leur attractivité, à une capacité accrue de défense de leurs intérêts et à la possibilité de mener de grands projets.

Quant au potentiel d'économies d'échelle, il existe certes, mais ne constitue pas le principal avantage à faire valoir en faveur d'un rapprochement, irait-il jusqu'à une fusion. L'étude montre par ailleurs qu'il convient d'être attentif à la proximité dans la fourniture de certaines prestations et plaide, dans quelques cas, pour le maintien de plusieurs "guichets".

Cette approche a par exemple déjà été retenue pour la "nouvelle Lugano" qui, en fusionnant neuf communes et en centralisant la conduite des services, a maintenu dans chacune des anciennes communes un lieu d'accès à certaines prestations (sorte de guichet généraliste). Pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle, cette approche confirme également qu'une éventuelle fusion devrait tenir compte de l'organisation géographique actuelle, autour de deux pôles distincts, et qu'il serait certainement faux de vouloir imaginer une nouvelle commune organisée autour d'un nouveau centre commun, par exemple au Crêt-du-Loche. Cette réflexion sera davantage développée dans le rapport que les Conseils communaux entendent vous soumettre au sujet de l'aménagement de cette zone.

En outre, le maintien de plusieurs lieux de fourniture pour certaines prestations ne s'avère pas contradictoire avec les principaux avantages à tirer d'une fusion dans la mesure où ceux-ci ne résident pas prioritairement dans le potentiel d'économies d'échelle, mais dans les perspectives de développement issues du rapprochement.

Par ailleurs, les Conseils communaux relèvent que, par rapport aux objectifs fixés par la motion et par le précédent débat des Conseils généraux, l'étude a certes permis de répondre aux aspects liés aux perspectives de développement et aux opinions publiques des deux villes, à leur situation financière et aux aspects techniques et administratifs de la fourniture de prestations aux citoyens. Certains aspects culturels économiques et institutionnels, de même que les dimensions historiques et politiques n'ont en revanche pas été encore abordés. Ils devront l'être dans les étapes suivantes que nous vous proposons.

Enfin, les Conseils communaux constatent également que les dimensions émotionnelles d'un rapprochement doivent être prises en compte. La crainte, par exemple, pourrait exister chez certains citoyens de la plus petite des deux communes de voir un rapprochement se traduire par une simple absorption par la Ville de plus grande taille. Si les Conseils communaux des deux Villes ne partagent pas une telle crainte, notamment à la lumière des relations équilibrées et de qualité qu'ils entretiennent, ils sont d'avis que de tels éléments ne doivent pas être ignorés, mais au contraire être pris en compte dans la suite de la démarche. Certaines des étapes que nous vous proposons ci-après doivent donc aussi permettre à de tels sentiments de s'exprimer et de préparer des réponses concrètes illustrant la volonté des autorités de ne pas réduire leurs efforts de rapprochement à une simple absorption.

### **SUITES À DONNER**

Devant la clarté des conclusions de cette étude – dont il faut toutefois rappeler qu'elle ne constitue qu'une étude d'orientation stratégique et pas une étude de faisabilité sur une forme ou une autre de rapprochement – les Conseils communaux estiment qu'il convient aujourd'hui de poursuivre le travail de rapprochement, en l'appuyant sur les trois piliers suivants :

- poursuite des collaborations ponctuelles sur le modèle connu aujourd'hui;
- information et dialogue avec la population sur l'idée d'un rapprochement plus fort;
- mise en œuvre des études opérationnelles au sujet de la fusion, pour en mesurer la faisabilité concrète.

#### Poursuivre les collaborations ponctuelles

La collaboration existe aujourd'hui entre les deux villes dans de nombreux domaines et des projets continuent de naître pour étendre encore cette collaboration à de nouveaux secteurs.

Quelle qu'en soit l'issue, un rapprochement plus fort entre les deux villes prendra du temps et, de l'avis des Conseils communaux, on ferait fausse route en stoppant tout projet de collaboration ponctuelle au motif qu'il faut désormais donner la priorité à un processus plus large et plus ambitieux.

Les Conseils communaux sont toutefois conscients du danger qu'il y aurait à se limiter à une approche par secteur, en attendant par exemple que la plupart des services de l'administration collaborent étroitement pour envisager un rapprochement plus important.

Premièrement et comme l'avaient déjà relevés vos Conseils lors du débat de février 2004, il convient de rappeler qu'une commune ne se limite pas aux services de son administration. L'étude a d'ailleurs démontré à ce sujet que l'analyse devait également prendre en compte des dimensions comme les opinions publiques, les attentes de la population, les perspectives de développement et l'attractivité de la région.

Deuxièmement, la poursuite des seules collaborations ponctuelles risquerait également de permettre un rapprochement sur tous les aspects "faciles à réaliser", en laissant de côté les questions plus délicates. Le moment venu, un rapprochement plus large ne réunirait alors plus que les "questions difficiles" et serait condamné à l'échec.

Troisièmement, la multiplication des collaborations ponctuelles alourdit progressivement le processus de décision et de direction et risquerait, à terme, de nuire à la capacité d'adaptation de nos institutions. Des solutions existent certes qui permettent d'éviter une telle évolution, en particulier avec la constitution d'entités intercommunales indépendantes, mais elles comportent souvent le défaut d'un déficit démocratique et conduisent à vider les institutions, en particulier les Conseils généraux, de leur substance.

Pour ces motifs, les Conseils communaux envisagent de poursuivre les collaborations ponctuelles, mais n'entendent pas se limiter à cette seule orientation.

#### Associer la population à l'idée d'un rapprochement plus fort

En conduisant la réflexion sur les suites à donner à l'étude, les Conseils communaux ont été amenés à constater que celle-ci avait associé jusqu'ici les Conseils généraux, les Conseils communaux et les chefs de services des deux administrations.

Vos Conseils sont en effet les auteurs de la motion à l'origine du mandat d'étude, qu'ils ont également adopté en acceptant la demande de crédit y relative et vous êtes aujourd'hui saisis des résultats de cette étude.

Les exécutifs ont quant à eux été chargés de mener l'étude avec l'appui des consultants externes, d'en fixer les limites et vous rendent aujourd'hui les conclusions de cette étude, accompagnées de leur propre analyse.

Enfin, les chefs de services ont été étroitement associés à une grande partie du processus, en étant appelés à décrire les prestations qu'ils mettent en œuvre et à porter une appréciation technique sur les conséquences d'un rapprochement dans leur domaine.

Force est de constater que la population, en revanche, n'a pas encore été associée à cette démarche, quand bien même une multitude d'initiatives citoyennes (regroupement d'associations locales, Rencontres de décembre, etc.) démontrent qu'elle n'est pas insensible à la problématique.

Dès lors que l'on entend dépasser la seule collaboration entre services administratifs pour évaluer les possibilités concrètes d'un rapprochement plus étroit entre nos deux collectivités, le processus doit désormais associer l'ensemble de la population. Celle-ci doit avoir l'occasion d'exprimer aussi bien ses craintes que ses attentes positives par rapport à la perspective d'un rapprochement.

La matière est toutefois encore insuffisante et aucune option assez claire n'est à ce jour dessinée pour permettre l'organisation d'une consultation sous la forme d'un scrutin officiel.

Une phase d'information sur le processus suivi jusqu'ici et sur les conclusions de l'étude que nous vous présentons est dès lors nécessaire avant de démarrer les études opérationnelles et de façon à orienter le contenu de celles-ci. Les Conseils communaux entendent toutefois dépasser le concept d'une simple campagne d'information et c'est donc un programme d'échange, de consultation et de concertation que nous nous proposons d'organiser (voir chapitre VI ci-après). De cette façon, la population des deux villes pourra être partie prenante et s'approprier véritablement la démarche qui doit être mise en œuvre à la suite de l'étude stratégique.

Bien plus que de chercher à convaincre sur telle ou telle option, ce dialogue doit également nourrir les réflexions qui seront menées dans le cadre des études suivantes, en montrant les préoccupations qui doivent être prises en compte dans la phase opérationnelle de l'analyse. Pour les Conseils communaux, il doit permettre de débattre aussi bien d'éléments objectifs que des dimensions émotionnelles de la question, qu'il s'agisse d'enthousiasme ou de craintes, dont certaines ont déjà été relevées ci-devant.

### Entamer les études opérationnelles

L'objectif de la première étude – dite étude stratégique – dont les conclusions vous sont présentées aujourd'hui, était en quelque sorte de trier, parmi les options de collaboration envisageables, celles qui méritaient d'être étudiées de façon concrète et approfondie. On rappellera utilement ici que les options ouvertes au début du processus étaient les suivantes :

- voie solitaire;
- collaborations intercommunales ponctuelles;
- collaborations intercommunales étendues;
- agglomération;
- fusion.

Dès lors que ses conclusions excluait la voie solitaire, cette première étude devait donc répondre davantage à la question "*dans quelle direction les études opérationnelles doivent-elles être menées ?*" qu'à l'interrogation "*faut-il mener des études opérationnelles ?*".

Compte-tenu des conclusions auxquelles aboutit cette première étape, les Conseils communaux estiment qu'il convient désormais de poursuivre le processus entamé par la mise en œuvre d'études de faisabilité et de privilégier la voie de la fusion pour orienter celles-ci dans le sens de la volonté exprimée par les motionnaires.

Nous insistons à ce stade sur le fait que la priorité donnée à la voie de la fusion pour orienter les études à venir ne constitue pas encore un choix en faveur de la fusion des deux villes.

Au contraire, les études en question doivent permettre d'identifier les éléments concrets qui, le moment venu, permettront de se forger une opinion en toute connaissance de cause et de procéder alors seulement à un véritable choix.

Comme nous l'avons relevé ci-avant, il paraît d'ailleurs impératif que le processus d'échange avec la population, d'une part, et la mise en œuvre des études de faisabilité, d'autre part, se nourrissent mutuellement. Les études à venir, qui permettront de répondre aux questions de chacun, devront donc aussi intégrer progressivement les attentes et les préoccupations exprimées par la population parmi les éléments à prendre en considération.

### Calendrier

Des réflexions résumées ci-dessus, il ressort principalement que les trois axes retenus sont interdépendants et doivent être suivis simultanément.

D'une part, en effet, les collaborations ponctuelles doivent être poursuivies, mais ne pas se multiplier sans limite, sous peine de compromettre la voie d'un rapprochement plus étroit.

D'autre part, au sein du processus menant à un rapprochement plus étroit, l'échange avec la population doit être entrepris parallèlement aux études opérationnelles pour que les deux démarches puissent s'enrichir mutuellement. Toutefois, un premier volet d'information sur les travaux menés jusqu'ici sera fait, avant que ne démarrent les études de faisabilité. Le contenu de celles-ci (mandats d'étude) doit en effet être défini soigneusement, ce qui implique que les Conseils communaux disposent de quelques mois pour ce faire.

Compte-tenu de ce qui précède, les points de repères suivants peuvent être fixés pour l'organisation des travaux à venir :

#### ***Dès mai 2005 :***

Poursuite des collaborations ponctuelles selon le calendrier propre à chaque secteur. A ce titre, il conviendra notamment de mettre en œuvre la fusion des services forestiers qui devrait avoir été décidée en mars 2005 et de finaliser le projet de rapprochement des Etats civils, envisagé pour le premier semestre 2005. D'autres projets de collaboration sont à l'étude, notamment dans les domaines des musées, du patrimoine, de l'aménagement du territoire, de la communication, de la prévoyance professionnelle et des économats.

#### ***Mai à octobre 2005 :***

Lancement du programme de consultation et d'échange avec la population, orienté d'abord sur l'information puis ouvert progressivement sur la consultation et l'échange. Les premières démarches devraient idéalement intervenir d'ici au mois de juin.

En fonction des conclusions de l'étude stratégique et des premières réactions enregistrées de la part de la population, ébauche des mandats d'études opérationnelles. Ces mandats prévoient explicitement que le fruit de la

démarche de consultation de la population devra être pris en compte pour mener les études en question.

**Novembre 2005 à mars 2006 :**

Mise en œuvre d'une deuxième partie du programme de consultation de la population, avec l'organisation d'une enquête d'opinion sur les attentes et les préoccupations à l'égard d'une fusion des deux villes (voir chapitre VI ci-après).

Finalisation des mandats d'étude et rédaction d'un rapport aux Conseils généraux. Débat de vos Conseils.

Dès avril 2006 :

Poursuite du programme de consultation et d'échange avec la population. La présentation des mandats proposés aux Conseils généraux durant l'hiver donnera notamment de nouvelles occasions de présentation et d'échange avec la population.

Mise en œuvre des études opérationnelles. Selon l'expérience des auteurs de la première étude, cette étape durerait deux à trois ans.

**Position de la commission de collaboration intercommunale**

La commission de collaboration intercommunale a pris connaissance des résultats de l'étude stratégique le 22 février 2005 et a exprimé à cette occasion de premières réactions relativement proches de l'analyse des Conseils communaux, résumée dans le présent rapport.

La commission se réunira à nouveau le 24 mars 2005 pour prendre position définitivement à ce sujet et exprimera cette position devant les Conseils généraux le 14 avril. Pour permettre aux Conseillers généraux de disposer de suffisamment de temps pour prendre connaissance du présent rapport et de ses annexes, il a été décidé de ne pas attendre jusqu'à cette date et de renoncer à mentionner ici la position définitive de la commission.

**Objet de la demande de crédit**

**PROGRAMME DE COMMUNICATION**

Nous l'avons dit à plusieurs reprises ci-dessus et nous le répétons : l'aspect communication publique nous paraît déterminant, déjà à ce stade du projet. La population de nos deux villes ne comprendrait pas que sur un dossier aussi important (probablement l'un des plus importants de notre histoire régionale), elle ne soit informée et consultée que dans la phase finale.

Nous venons maintenant de passer le cap de l'étude d'orientation stratégique. Dans les derniers mois de cette année, nous aborderons l'étude de faisabilité sur une forme ou une autre de rapprochement. Entre deux, il s'agit de s'adresser à la population, en l'informant de ce que les autorités ont fait jusqu'ici dans ce dossier et des résultats de l'étude stratégique. Dans un même temps, il faut écouter les citoyennes et citoyens, répondre à leurs questions, prendre en

considération leurs sentiments, leurs attentes ou leurs appréhensions, afin de modeler ce projet avec réalisme et respect de l'opinion publique. Nous pourrions alors réaliser ensuite une véritable enquête d'opinion (voir point VI-2 ci-après) pour savoir à quoi nous en tenir réellement et orienter ainsi l'étude de faisabilité. A travers cette information doublée d'une écoute attentive, nous voulons aussi faire passer un message clair à la population de nos deux villes, à savoir que l'intégration des deux villes, si nous y arrivons, se fera forcément avec la participation active de toute la collectivité publique ou ne se fera pas.

Pour cette première étape d'information et de consultation (mai à novembre 2005), nous avons retenu un programme général qu'on peut résumer à travers les points suivants (entre parenthèse, le moment d'intervention) :

**Phase informative :**

- Lancement de la campagne de communication par une conférence de presse **(avril-mai)**
- Création de flyers simples et clairs pour inviter la population à s'intéresser au débat, pour rappeler succinctement la démarche des autorités, et pour encourager le dialogue en mentionnant les espaces d'échanges mis à disposition **(mai-juin)**.
- Réalisation d'une brochure explicative (information claire et objective sur l'étude réalisée, sur l'engagement des autorités, sur la phase de discussion en cours, sur les pistes possibles de développement et sur la volonté de favoriser une réflexion structurée et constructive) et distribution de celle-ci à tous les ménages des deux villes **(juin)**.
- Eventuelle création (et alors diffusion) de supports publicitaires pour renforcer l'impact des informations-consultations principales **(juin et octobre)**.
- Encouragement de divers acteurs collectifs ou privés désireux de conduire le débat et la réflexion publics **(juin)**.

**Phase consultative :**

- Présentation du projet, et prise en compte des sensibilités exprimées, devant des publics ciblés (lors de réunions, d'assemblées, de manifestations et de circonstances particulières impliquant des catégories professionnelles, des organisations associatives, etc.) **(septembre-octobre)**.
- Invitation du public à s'adresser aussi aux autorités par courrier **(juin à octobre)**.
- Mise en place d'un forum sur les deux sites Internet des villes, impliquant des réponses aux questions posées **(juin à octobre)**.
- Mise en place d'une ligne téléphonique spéciale (avec répondeur) pour permettre ce type d'expression simple et répondre, par écrit, aux questions posées **(juin à octobre)**.
- Suivi des avis exprimés publiquement, notamment dans les médias **(juin à octobre)**.
- Deux grands débats publics (à La Chaux-de-Fonds et au Locle) **(octobre)**.

Ce programme, établi avec la collaboration externe de spécialistes de la communication, sera évidemment souple et adaptable à toute circonstance nécessitant ou justifiant une intervention particulière.

### **ENQUÊTE D'OPINION**

Pour clore cette première étape d'information-consultation et impliquer de façon aussi large que possible la population des deux villes, nous envisageons la mise en œuvre d'une enquête d'opinion, qui interrogerait l'ensemble des citoyens âgés de plus de 18 ans sur les craintes et les attentes que suscite un projet de rapprochement des deux Villes.

Une telle enquête, outre le mérite d'associer encore une fois la population à la démarche, permettrait également de mieux identifier les caractéristiques des groupes exprimant certaines craintes, ou au contraire de l'enthousiasme par rapport à la direction envisagée, et les motifs invoqués à l'appui de leur position.

Les informations récoltées à ce stade permettront également d'orienter le contenu des études stratégiques, en montrant par des éléments concrets les options qui doivent être privilégiées dans l'organisation des futures prestations communes.

Cette enquête d'opinion serait donc composée d'une première partie recueillant l'avis général de la personne interrogée par rapport à l'option d'un rapprochement fort des deux villes. La deuxième partie questionnerait sur les attentes spécifiques des personnes sondées dans l'hypothèse d'une intégration des deux villes (prestations, identité, développement, fiscalité, etc.). Enfin, la troisième partie recueillerait les données personnelles (données socio-économiques usuelles) permettant de procéder à des regroupements par catégories lors du dépouillement des informations récoltées.

Idéalement, un maximum d'une trentaine de questions devrait être posé, de façon à favoriser un taux de réponse élevé.

Comme mentionné plus haut, l'objectif de cette enquête étant non seulement de recueillir de l'information, mais également d'associer la population à la démarche mise en œuvre, il sera vraisemblablement choisi de la mener auprès de l'ensemble des citoyens des deux villes plutôt que par un sondage auprès d'échantillons représentatifs.

### **ASPECTS FINANCIERS**

Si les chargés de communication des deux Villes prendront une part active dans la mise en œuvre du programme d'information-consultation et du sondage, l'appui de spécialistes externes s'impose néanmoins vu à la fois la nature des démarches envisagées – qui nécessite de recourir à des compétences spécialisées – et leur ampleur, qui nécessite de recourir à des ressources supplémentaires.

En outre des frais d'impression pour le matériel d'information et de ports pour les différentes démarches prévoyant de s'adresser directement à l'ensemble de la population généreront des coûts d'une relative importance vu le volume.

Les ressources externes nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ont dès lors été évaluées sur la base d'un premier appel d'offres réalisé auprès d'entreprises spécialisées. Elles peuvent être résumées de la façon suivante :

Elaboration et organisation de l'information-consultation	CHF	37'000.—
Elaboration et organisation de l'enquête d'opinion	CHF	80'000.—
Frais d'impression et de ports	CHF	77'000.—
Accompagnement du processus par les chargés de communication	CHF	40'000.—
Divers et imprévus	CHF	6'000.—
<b>TOTAL</b>		<b>CHF 240'000.—</b>

Comme pour le crédit précédent, il est prévu de solliciter l'intervention du fonds cantonal prévoyant l'encouragement des collaborations et fusions entre communes. Le solde à charge des deux villes sera pris en charge par parts égales. Les deux exécutifs ont estimé en effet que la dimension symbolique de la démarche, d'une part, et le fait que celle-ci ne constituait pas une prestation à la population qui pouvait être répartie en fonction du nombre d'habitants, d'autre part, justifiait cette clé de répartition.

### **Conclusions**

Après avoir souhaité à deux reprises l'approfondissement de la question du rapprochement des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds (discussion de la motion "étudier la fusion pour faire avances la collaboration", puis du projet d'étude portant le même titre), vos Conseils sont aujourd'hui saisis des résultats d'une première étude dite "stratégique" à ce sujet.

Celle-ci conclut de façon explicite que les deux villes auraient intérêt à envisager un rapprochement fort pouvant avantageusement aller jusqu'à la fusion, en particulier parce que leurs populations expriment des opinions comparables, parce que leurs situations financières sont compatibles et surtout parce que leur potentiel de développement, leur capacité à mener de grands projets et leur attractivité en seraient renforcés. L'étude met également en lumière la nécessité de prendre en considération les questions de proximité dans la fourniture au public de certaines prestations.

Les Conseils communaux estiment à ce stade qu'il est prématuré de procéder à un choix définitif qui conduirait à la fusion des deux communes, mais que, compte tenu des conclusions des experts, le processus entamé mérite d'être poursuivi.

Soucieux que le projet de rapprochement ne soit pas l'apanage des seules autorités politiques et administratives, ils souhaitent accompagner les études à venir d'un programme non seulement d'information, mais aussi de consultation et d'échange avec la population. Et ils souhaitent également que le fruit de ces échanges nourrissent les études en question, comme l'ont fait jusqu'ici des mouvements citoyens tels que les Rencontres de décembre, qui attestent aussi

déjà de la volonté d'une partie de la population d'avancer sur la voie du rapprochement des deux Villes.

C'est dans cet esprit que nous vous demandons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir accepter l'arrêté n°1 en ce qui concerne le Conseil général du Locle et l'arrêté n°2 en ce qui concerne le Conseil général de La Chaux-de-Fonds et classer la motion "Etudier la fusion pour faire avancer la collaboration".

**VILLE DU LOCLE**

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:	Le Chancelier:	La Présidente:	Le Chancelier:
Denis de la Reussille	Jean-Pierre Franchon	Claudine Stähli-Wolf	Sylvain Jaquenoud

Annexe : Analyse stratégique en réponse à la motion « Etudier la fusion pour faire avancer la collaboration »

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DU LOCLE  
Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**Article premier.-** Un crédit de CHF 120'000.- est accordé au Conseil communal pour une campagne d'information et de consultation de la population des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sur le rapprochement entre les deux villes.

**Article 2.-** La dépense sera portée au compte 581.131.

**Article 3.-** Les modalités d'amortissement seront de 20%.

**Article 4.-** Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La Présidente:                      La Secrétaire:  
Christina Darcey                      Danièle Cramatte

---

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS  
Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**Article premier.-** Un crédit de CHF 120'000.- est accordé au Conseil communal pour une campagne d'information et de consultation de la population des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sur le rapprochement entre les deux villes.

**Article 2.-** Le Conseil communal est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent arrêté.

**Article 3.-** Cet investissement sera amorti au taux de 50%.

**Article 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le Président:                      La Secrétaire:  
Pierre-Alain Thiébaud                      Françoise Ducommun

**Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal (Affaires culturelles, sports et santé) :** Mme la présidente du Conseil général de la Ville du Locle, M. le président du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux de nos deux Villes, Mme la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, chers collègues. Je souhaite au préalable avant le débat qui va s'ouvrir vous apporter le salut de la Ville de La Chaux-de-Fonds et vous dire tout le plaisir que j'ai à vous accueillir pour cette nouvelle rencontre qui va marquer un pas de plus dans nos travaux de rapprochement et dans nos travaux communs.

Je voudrais tout d'abord remercier les mandataires qui ont œuvré pour répondre à la motion qui a été acceptée par votre autorité et souligner combien ils ont effectué à notre satisfaction leur travail. Ils ont également pris en compte notre manière de réfléchir, à nous Conseils communaux, puisque nous avons souhaité inscrire une étape intermédiaire dans le processus qui était ouvert et en quelque sorte permettre au débat de descendre dans la rue. Vous êtes bien sûr le premier étage de nos débats, l'étage fondamental, puisque vous êtes le législateur, et nous avons besoin que vos débats se déroulent de manière clarifiante pour nous et nous oriente comme exécutif, nous fixent des orientations et nous aident à travailler pour l'avenir de ce rapprochement car c'est vous qui allez être les relais entre les exécutifs et la population. Nous allons faire une étape, une étape de consultation, une étape d'information qui est pour nous fondamentale. Le rapprochement se déroule régulièrement, tous les jours nous travaillons ensemble, les services travaillent ensemble, les conseillers communaux travaillent ensemble. Mais il est important que nos populations puissent s'exprimer et nous dire ce qu'elles souhaitent à l'avenir.

D'avance, nous vous remercions du travail que vous allez fournir ce soir. Vous allez vous exprimer et donner votre lecture de l'évolution de ce dossier. Pour le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, c'est M. Laurent Kurth qui défendra le dossier, car nous avons une présidence tournante. Pour la Ville du Locle, c'est le président de la Ville du Locle. Pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, c'est le dépositaire de ce que nous appelons les affaires extérieures, mais nous ne considérons pas Le Locle comme une affaire extérieure ! Mais c'est le titre, parce que la présidence tournante à en tout cas ce défaut-là, qu'elle empêche un suivi qui dépasse une année. Donc pour un dossier aussi important, qui mérite autant d'attention et de continuité, il est important que nous ayons un répondant unique. Tout à l'heure mon collègue président de la Ville du Locle s'exprimera également comme président, mais c'est lui qui défend ce dossier pour la Ville du Locle.

Voilà cette entrée en matière avait surtout pour objectif de manifester combien le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds compte sur vous, combien le dossier qui est ouvert pour le rapprochement avec la Ville du Locle est important à nos yeux. Nous savons qu'il est important à vos yeux aussi. Il est important pour tous les habitants de notre région. Je me réjouis d'entendre le débat de ce soir. Je vous remercie.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie.

**Mme Christina Darcey, présidente :** Merci. M. Denis de la Reussille, président de la Ville du Locle, vous avez la parole.

**M. Denis de la Reussille, président (Administration générale, Chancellerie, Voirie, Forêts, Sports, Promotion de la ville, Cimetière) :** Merci. Mme la présidente, M. le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je souhaite au nom des autorités de la Ville du Locle tout d'abord remercier nos collègues de la Ville de La Chaux-de-Fonds de cet accueil ce soir à l'Aula des Forges et évidemment nous souhaiter et vous souhaiter à tous de fructueux débats.

Nous n'allons pas être trop longs dans cette introduction, puisque ma collègue de La Chaux-de-Fonds a déjà fait les remerciements d'usage, notamment à nos mandataires. Nous aimerions simplement faire encore quelques précisions. Pour la Ville du Locle, cela a été dit, nous avons une présidence permanente au niveau de l'exécutif. Malgré cela, et c'est vrai que nous aurions peut-être pu en informer notre collègue de La Chaux-de-Fonds, nous serons probablement deux à répondre aux questions du Conseil général, puisque nous étions deux dans le groupe de suivi (Charles Häsler et moi-même). Dans la suite des débats, nous interviendrons probablement à tour de rôle.

Nous souhaitions aussi mettre en avant dans ce préambule un élément qui à nos yeux est important. Effectivement, nous parlons de rapprochement en marche. C'est le terme utilisé par notre collègue. Evidemment, nous souscrivons entièrement à ce terme. Nous pensons que les enjeux sont d'une grande importance. Sans revenir trop longuement sur les derniers événements électoraux cantonaux et l'absence d'un représentant des Montagnes neuchâteloises, tous partis confondus, ces éléments-là doivent quand même nous interpeller sur la force et l'importance des Montagnes neuchâteloises dans le canton ; cela nous paraît un élément essentiel.

Concernant les enjeux, vous savez tous que nos législatifs et exécutifs ont beaucoup travaillé ces dernières années avec le Canton, avec le Conseil d'Etat, pour la mise en place de la péréquation, puis la mise en place du désenchevêtrement des tâches. Je crois que ce n'est une surprise pour personne, en tout cas pour les lecteurs de nos quotidiens régionaux, d'avoir l'information que ces éléments (désenchevêtrement et péréquation) sont remis quelquefois en cause, ou du moins rediscutés dans certaines communes. Quand nous parlons d'enjeu pour les Montagnes neuchâteloises, nous aurons là, tous ensemble, un immense enjeu pour défendre notre région.

Voilà quelques mots et ensuite nous répondrons volontiers, après le débat des conseillers généraux, sur le rapport en lui-même. Merci.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Très bien. Nous pouvons passer la parole maintenant à M. Heimo, président de la commission intercommunale.

**M. Claude Heimo, lib.-PPN :** Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, en guise d'introduction, je vous rappelle que la commission intercommunale Le Locle/La Chaux-de-Fonds est composée uniquement de conseillers généraux inter-partis, élus dans chacune de nos

deux Villes. Comme vous pouvez vous en douter, ces personnes sont acquises ou au moins intéressées par l'idée de la collaboration de nos deux cités du Haut du canton.

La commission s'est réunie, pour sa quatrième séance de la législature, le 22 février dernier avec Messieurs Soguel et Leschot, afin de prendre connaissance du rapport IDHEAP-Compas sur l'analyse stratégique en réponse à la motion "Etudier la fusion pour faire avancer la collaboration".

D'emblée les commissaires ont été satisfaits du sérieux de la méthodologie appliquée à l'étude de cette analyse. Le constat du nombre considérable de points convergents nous a étonnés tant les conclusions de rapprochement sont évidentes. Nous devons toutefois relever que cette étude prend en compte l'avis de peu de personnes, puisqu'il s'agit principalement des membres de nos deux exécutifs et des chefs de services. Ce ne sera qu'après consultation de nos deux législatifs, consultés ce soir, et surtout de la population ces prochains mois, si nous acceptons les crédits, que nous pourrons connaître véritablement l'avenir de ce projet.

Toutefois, il faut bien commencer par quelque chose si nous voulons atteindre l'objectif fixé, soit celui d'une collaboration optimale. Le 24 mars dernier, la commission a pris connaissance du rapport des deux Conseils communaux. La décision d'effectuer une campagne d'information et de consultation a été accueillie avec intérêt, tant il paraît évident que la population doit être impliquée dans ce processus de rapprochement. Ce rapport a été accepté à l'unanimité par les membres présents lors de cette séance. Ils vous encouragent à accepter le crédit de Frs 240'000.- afin de poursuivre la démarche.

Si nos deux collectivités souhaitent améliorer leur efficacité de fonctionnement et se faire entendre des autres régions du canton et du pays autrement qu'en demandant de l'aide, elles doivent se prendre en charge et se motiver. Ce projet de rapprochement, qui n'est certainement pas le seul moyen, est une issue possible au marasme économique et à la morosité populaire que nous connaissons actuellement dans les Montagnes neuchâteloises.

La décision prise ce soir influencera naturellement l'avenir de la commission intercommunale qui se réunira début juin pour fixer ses futurs objectifs. Je n'ai pas de peine à croire que les commissaires sauront occuper leurs soirées au cas où le crédit serait refusé. Trêve de plaisanterie, ce projet est important pour notre région, il est de notre devoir de législatif de le négocier avec tout le sérieux qu'il mérite. Une décision historique, qui influence la vie de 50'000 personnes, est au bout du processus. Ce soir les Conseils communaux et les membres de la commission vous demandent de passer une étape importante d'information et de consultation de notre population. En cas de refus du rapport et du crédit, la viabilité du projet serait compromise. Si vous acceptez, la population, en d'autres termes votre électorat, sera consultée et deviendra partie prenante d'une décision définitive, quel que soit son résultat. C'est pourquoi, une fois encore, il est important d'accepter ce crédit et ce rapport pour l'avenir de notre région.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. Maintenant selon une formule presque consacrée, nous allons passer la parole au parti socialiste qui va intervenir en duo. Pour La Chaux-de-Fonds, M. Musy.

**Mme Christina Darcey, présidente :** Et M. Kohli.

**M. Daniel Musy, soc. :** Mme la présidente du Conseil général du Locle, M. le président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds, Mesdames, Messieurs, chers collègues. C'est un parti socialiste intégrateur des voix locloises et chaux-de-fonnières qui souhaite d'abord remercier chaleureusement nos deux Conseils communaux du rapport dont nous allons traiter ce soir. Un parti socialiste loclois et chaux-de-fonnier qui dit un oui déterminé, enthousiaste et plein d'espoir à l'analyse et à la stratégie développée par les deux Conseils communaux. Un oui à la poursuite des études opérationnelles demandées, études qui doivent se nourrir du point de vue de la population. Un oui à un projet où deux collectivités publiques s'unissent pour se battre ensemble en réunissant leurs forces pour penser leur avenir.

Notre intervention sera divisée en quatre parties et souhaite commencer par parler du rapport IDHEAP-Compas. Nous avons eu une impression très favorable à la lecture de ce rapport, dont nous ne pouvons que saluer la qualité méthodologique. Cette étude est sérieuse et objective. Elle analyse la situation sans à priori contrairement à certains autres rapports de prétendus experts qui croient dès le départ de leur travail que le fonctionnement d'une collectivité publique est identique à celui d'une entreprise. Dans le travail de Messieurs Soguel et Léchet, nous trouvons peu d'idéologie, de jargon et de suffisance, mais beaucoup de clarté. L'information est bien construite, il y a de la cohérence dans la méthode d'enquête, des nuances et de la finesse dans les conclusions. Certes, les données ne sont pas recueillies à partir d'un sondage dans la population, mais à partir d'informations évaluées ensuite par les dix membres des deux Conseils communaux élus en 2004. Individuellement, ils ont répondu aux questionnaires issus des critères d'analyse élaborés par les auteurs de l'étude. Les conseillers ont été forcés d'aller au fond des choses et les discussions approfondies qu'ils ont eues avec les mandataires garantissent une forme d'objectivité, en tout cas de pertinence dans la fiabilité qu'on peut donner aux résultats. Cependant, la dimension sociologique n'est pas présente dans cette étude puisque les mouvements de fond, historiques et psychologiques, montrant des différences de mentalités entre les deux populations, n'apparaissent pas dans les données. Donc, c'est avec une certaine prudence que nous devons prendre ces résultats; une partie du travail est fait mais il faut, comme le dit d'ailleurs le rapport, trouver le moyen maintenant d'associer la population aux démarches futures, en l'informant et la consultant. Les résultats objectifs que nous trouvons au niveau des autorités doivent se vérifier au niveau de la population. C'est la condition du succès de toute intégration future de nos deux Villes dans une nouvelle structure politique et administrative.

**M. Georges-André Kohli, soc. :** Deuxièmement nous voudrions faire une analyse des résultats de ce rapport, proche d'ailleurs de celle présentée par nos deux Conseils communaux qui nous paraissent bien avoir saisi les enjeux majeurs que nous pouvons dégager de cette étude.

Avec nos exécutifs, nous partageons l'heureuse surprise des résultats, fortement homogènes sur tous les axes. Il n'y a pas un axe où il y aurait de la friture sur la ligne.

Derrière cette étude se lit une demande, un désir d'une grande ampleur, faire ensemble avec des identités de vues. C'est parfois frappant de voir que les points de vue des Loclois et des Chaux-de-Fonniers sont très souvent un copié-collé les uns des autres. C'est comme si cette symétrie de points de vue comblait l'asymétrie historique. Le principal bénéfice qu'on pourrait tirer d'une fusion, nous dit-on, n'est pas seulement des économies d'échelles et de prestations mais un renforcement des potentiels de développement et surtout la capacité à aller de l'avant pour mener de grands projets susceptibles de renforcer l'attractivité de nos communautés. Nous pensons ici à tous les espoirs que nous pouvons avoir sur le développement de la zone du Crêt-du-Loche.

Avec nos exécutifs, nous partageons le sentiment qu'il est risqué à trop vite parler de fusion pure et simple. Ce mot, à connotation parfois négative dans l'économie, est trop souvent associé à licenciement, démantèlement, annihilation des volontés. Tâchons plutôt d'insister sur le fait que la fusion n'est que l'aboutissement d'un processus de collaborations étroites et multiples; parions surtout sur la nécessaire intégration de nos forces et de nos atouts. Il est bon d'ailleurs de faire ici l'inventaire exact des collaborations mises en oeuvre depuis 1990; il s'agit de la création de la Fondation pour l'aide, les soins et l'action sociale à domicile des Montagnes neuchâteloises, puis du CIFOM, la fusion des deux compagnies de Transports publics des deux Villes, l'aéroport des Eplatures ARESA, la constitution du Service Incendie et Secours (SIS), la fusion des Services industriels des Montagnes neuchâteloises (SIM SA), la répartition des missions entre les hôpitaux (dans le cadre de la réforme hospitalière cantonale), la mise en commun des Services d'Etat civil placé sous la direction d'un même chef de service, la réunion des Services forestiers, la mise en oeuvre d'un partenariat au niveau du Service d'hygiène et d'une collaboration pour le ramassage des ordures. Il faut remarquer que certaines de ces réalisations ont induit des améliorations notables pour la population: la création du CIFOM, par exemple, a conforté le projet de relier les deux Villes par un service de bus performant. Cependant, ne négligeons pas l'importance de la proximité pour toute une série de prestations. L'étude IDHEAP-Compas sur la possibilité de fusion de La Chaux-de-Fonds - Le Locle rend attentives les autorités à ne pas négliger les services de proximité. C'est en effet à travers leur identité que les citoyens se perçoivent et à chaque fois qu'ils le peuvent, c'est positif. Si nous pouvons accepter que le chasse-neige qui déblaie ma rue du Locle vienne d'un local de La Chaux-de-Fonds, pouvons-nous accepter sans sourciller que nous devions entreprendre les démarches pour se marier dans ce qui est encore la ville d'à côté? Naître, se marier, n'est-ce pas là des événements qui nécessitent que nous soyons "proche du guichet"? En bref, pour nous, la voie de la fusion n'est pas le choix de la fusion, le vrai choix devra se faire après d'autres études qui permettront de le faire en connaissance de cause par la population.

Avec nos exécutifs, nous partageons l'importance des dimensions psychologiques d'un rapprochement. L'histoire du rapport entre nos deux Villes est complexe et paradoxale. Il est fait d'une asymétrie historique où la Mère commune s'est progressivement sentie dépassée par sa fille, une fille bien développée au point d'avoir eu parfois tendance à nier sa mère. Notre rôle de politiciens n'est pas d'entreprendre une psychanalyse collective mais d'être conscients de ces

mouvements de fond dans nos populations et d'être les premiers à montrer l'exemple pour les dépasser et relativiser leur pouvoir de freinage. Nous devons être les moteurs de l'évolution des mentalités. C'est notre rôle, et en particulier celui de la commission intercommunale de bien préparer le moment où nous devons affronter les sensibilités de la population. Coupons court en particulier à toute rumeur.

**M. Daniel Musy, soc. :** En tous cas, que la Mère commune sache que ses désirs seront respectés par sa fille historique.

**M. Georges-André Kohli, soc. :** Avec nos exécutifs, nous partageons la stratégie mise en œuvre pour les démarches futures de rapprochement : des collaborations ponctuelles doivent se poursuivre et une dialectique doit se créer entre l'échange avec les populations et la poursuite des études opérationnelles. Il est bon de faire maintenant une petite pause avant d'entreprendre les études de faisabilité, pause consacrée à l'information à la population. Nous reviendrons plus en détail plus loin sur notre soutien à la demande de crédit qui nous est proposée.

**M. Daniel Musy, soc. :** Troisièmement, nous voudrions formuler devant vous, Mesdames, Messieurs, notre point de vue politique. La question essentielle est celle de savoir quel futur nous voulons pour les Montagnes neuchâteloises. Nos deux Villes vont-elles continuer à collaborer, comme nous l'avons dit plus haut, de manière ponctuelle ? Nos deux Villes vont-elles se rapprocher plus étroitement, voire fusionner ? Si nous constatons que ce mot irrite encore, pour nous socialistes, la perspective de fusion doit d'abord être défendue dans la mise en commun des forces de nos collectivités qui ont un destin commun, collectivités qui pensent leur avenir pour affronter les défis futurs. C'est cette conception que nous souhaiterions voir partager par tous les groupes de cette assemblée. A notre sens, la fusion à terme des deux Villes ne saurait appartenir à une seule composante politique; elle n'a de chance de succès que si toutes les sensibilités politiques s'y retrouvent. Un rapprochement fort accroîtra la capacité des nos deux Villes à rayonner et à développer des projets - capacité indispensable dans le cadre du futur RUN. Il ne faut pas pour autant totalement exclure certains effets d'économies d'échelles, même si cet aspect demeure secondaire pour nous. Nous sommes dans une période qui impose une analyse très stricte à la fois du coût des prestations et de leur indispensabilité. Oui pour nous à cette analyse mais qui dit économies dit trop souvent rationalisation appauvrissante, suppression de prestations sociales et culturelles, suppression d'emplois. Dans ce sens, il serait pour nous difficile d'accepter que la fusion de services s'accompagne de licenciements. De plus, un autre danger est de traîner les pieds à force d'écouter ceux qui ne veulent pas changer. Ce sont contre et entre ces deux formes d'obstacles que le parti socialiste vous propose de tracer le chemin de l'avenir : la vision purement économique, réductrice, premier obstacle et deuxième obstacle le conservatisme de la frilosité. C'est en marchant qu'on trace un chemin et c'est parce qu'il y a eu des réussites incontestables comme le CIFOM et le SIS que nous devons maintenant avancer.

Un autre élément essentiel est pour nous la nécessité incontournable de la pédagogie à l'égard de la population qui doit être constamment dès aujourd'hui

partie prenante du projet, associée étroitement à toute l'évolution du projet de fusion. Une bonne pédagogie, c'est montrer le point d'arrivée de la route qu'on veut prendre, c'est expliquer les orientations mais en écoutant tous les marcheurs sur les détails du trajet à emprunter. Cette pédagogie doit être consciente qu'il y a maintenant une grande attente, que les mentalités commencent à changer et que le soufflé ne doit pas retomber. Mais la précipitation, la hâte sont des ennemies. C'est dans ce sens que nous proposons un slogan réunissant dans une formule paradoxale la voie à suivre : "fonçons lentement". C'est dans la tension entre ces deux nécessités, ne pas perdre de temps pour avancer, prendre du temps pour expliquer et écouter. C'est dans la tension entre ces deux nécessités que la réussite de ce grand projet politique est suspendue. Les membres de cette assemblée, le public et la presse doivent comprendre que le parti socialiste de nos deux Villes soutient inconditionnellement la poursuite du processus engagé et invite tous les autres groupes à donner ce soir un signal fort et unanime à la population. C'est le sens de notre unité régionale, par-delà nos différences politiques, qui pourra porter dans quelques années ce projet de fusion sur ses fonts baptismaux. Ce 14 avril pourrait devenir une première date historique, si nous le voulons bien.

**M. Georges-André Kohli, soc. :** Pour finir, venons-en à la demande de crédit pour une campagne d'information et de consultation de la population des deux Villes. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, c'est donc avec la même détermination, le même enthousiasme et le même espoir de réussite dont nous avons parlé tout à l'heure que le parti socialiste des deux Villes acceptera cette demande de crédit. En effet, le rapport de nos exécutifs le dit explicitement, elle repose sur un couple nécessaire : informer-consulter sur lequel nous ne reviendrons pas. De plus, elle permettra la collaboration effective entre nos deux chargés de communication en qui nous avons confiance pour produire une information efficace, originale, claire, aide indispensable aux autorités qui doivent elles tracer les voies stratégiques; mais aujourd'hui nous pouvons comprendre qu'une enquête d'opinion nécessite la collaboration de scientifiques, ce que ne sont pas Messieurs Vaucher et Gogniat. De même, des professionnels d'une agence de communication sont indispensables pour aider à faire passer les informations-clés. Nous soutiendrons donc sans arrière-pensée le crédit demandé. Finalement, cette demande de crédit permettra, à travers le sondage effectué auprès de la population de nos deux Villes, d'avoir le complément indispensable au rapport IDHEAP-Compas pour confirmer ou nuancer les points de vue des autorités.

Nous terminerons par une petite question : quelle pourrait être la contribution de l'Etat à ce crédit, Etat qui dispose d'un fonds d'encouragement des collaborations et des fusions de communes ?

Nous vous remercions de votre attention.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. Je passe la parole maintenant à M. Nardin. Cela me permet de vous rappeler en attendant qu'il se déplace vers le pupitre que nous pouvons intervenir les uns après les autres au niveau du Locle et de La Chaux-de-Fonds, même si les votes sont naturellement bien séparés.

**M. Marc-André Nardin, rad. :** Mme la présidente, M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe radical de la Ville de La Chaux-de-Fonds a lu avec attention le rapport du 21 mars 2005 ainsi que le rapport de l'IDHEAP présenté par les Conseils communaux de nos deux Villes. Notre parti l'approuve en tous points, et l'acceptera, assortissant son accord des réflexions suivantes.

Tout d'abord le ton utilisé dans le rapport n'est pas enthousiaste, et nous le regrettons. A l'époque du RUN, du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, du poids de moins en moins grand des collectivités publiques du Haut du canton représenté par la dernière élection au Conseil d'Etat, il est urgent non pas de foncer lentement, mais d'aller de l'avant dans la collaboration jusqu'à la fusion des communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. En effet, l'état d'esprit dans lequel un débat est initié est important pour son évolution : si l'on est d'emblée sceptique, frileux comme le parti socialiste qui regarde résolument vers l'avenir en ayant le regard tourné vers le passé, on ne s'investira pas en premier lieu, et en deuxième lieu, on manquera de la force de conviction nécessaire vis-à-vis de ceux que l'on veut rallier à sa cause. Or le rapport de l'IDHEAP est formel : les collectivités publiques du Locle et de La Chaux-de-Fonds doivent aboutir à la fusion. Ce constat est clair. Nos Conseils communaux se doivent donc de s'investir à fond dans le projet, et engendrer un mouvement enthousiaste à ce sujet. Force est de constater, par les quelques exemples recueillis dans le texte du rapport commun à nos deux Conseils que l'accent est plutôt mis sur les craintes relatives à la fusion, et non pas sur les aspects positifs pouvant en découler. Il n'est que de citer, et je ne vous les citerai pas nommément, puisque vous avez tous lu ces documents, les pages 11 et 18 du rapport, spécialement le chiffre 6.2 qui par deux fois souligne tout d'abord les craintes, avant les attentes. Le ton doit donc changer et nous attendons clairement des Conseils communaux un engagement politique clair et déterminé à ce sujet. Je rappelle comme l'a dit fort justement un électeur dans l'Impartial d'aujourd'hui en page 3 : "les politiciens doivent réapprendre à faire rêver les gens !"

Concernant le fond du sujet, nous formulerons les observations suivantes :  
Axe 1 : Les remarques des Conseils communaux sont tout à fait pertinentes concernant la zone du Crêt-du-Locle. En effet, d'une part, me semble-t-il des questions de captage d'eau vraisemblablement pourraient être mieux solutionnées en cas de fusion des deux communes, d'autre part la zone industrielle se développerait de façon privilégiée à cet endroit, cumulant ainsi les investissements de l'une et l'autre des deux collectivités publiques dans une zone préférentielle, les rationalisant donc. Concernant les axes 2, 3 et 4 notre parti n'a pas de réflexion particulière à formuler. Concernant l'axe 5, le but d'une fusion n'est certes pas, comme le relèvent les Conseils communaux, uniquement de faire des économies (voir page 10 du rapport). Certes, cela ne doit pas forcément l'être, mais si nous nous contentons de cumuler les administrations des deux collectivités publiques, alors nous ne pourrions qu'alourdir les charges. Nous comprenons et nous approuvons le souci des Conseils communaux de ne pas engendrer des réductions de postes de travail par des résiliations de contrat, mais il est clair que beaucoup de doublons pourront être supprimés, et la restructuration des administrations devrait s'effectuer par des départs naturels, et avoir finalement un effet positif sur les comptes d'exploitation

des Villes. Pas de démantèlement, mais une efficacité accrue. N'oublions pas en effet que si nos collectivités publiques ont bouclé de façon fort différente les comptes de 2004, la nécessité pour elles d'économiser est là, constante, et deviendra encore plus pressante durant les prochaines années. N'oublions pas aussi que les taux d'endettement de nos collectivités publiques sont plus élevés que la moyenne cantonale.

Notre dernière remarque concerne le chiffre 4.2.3 du rapport intitulé "Entamer les études opérationnelles". Les Conseils communaux nous disent que nous devons dans un premier stade faire participer la population à un programme de communication composé d'une phase informative et d'une phase consultative couronnées par une enquête d'opinion. Notre groupe approuve entièrement cette démarche ainsi que le budget qui est demandé. Il se permet toutefois de souligner que les études opérationnelles doivent débiter immédiatement, car il faut en effet qu'un dialogue puisse s'installer entre population et parlements communaux d'une part, et autorité communale d'autre part, et que ce dialogue ne pourra s'établir que si les contours du projet sont dessinés, ne serait-ce qu'esquissés. Notre groupe attend donc avec intérêt le prochain rapport des Conseils communaux à propos du chiffre 4.2.3 du rapport déposé ce soir.

Nous terminerons cet exposé par deux remarques : Notre groupe désire que dorénavant nos Conseils généraux siègent simultanément pour toutes les questions communes relatives à nos deux collectivités publiques et devant faire l'objet d'une décision par elle-même, ou simplement d'une consultation. Nous nous référons pour cela plus spécialement au débat concernant les Services forestiers. Les débats en commun permettront d'engendrer une synergie qui se fera sentir et au niveau des débats, et au niveau des décisions. Notre groupe désire enfin que les conseillers généraux des deux Conseils reçoivent systématiquement tous les rapports adressés à l'un ou à l'autre desdits Conseils. Nous nous devons en effet d'apprendre à nous connaître et la meilleure manière est d'être tenu systématiquement au courant des activités de son voisin. Dans le même sens, il est aussi demandé, naturellement, que tous les conseillers généraux de la Ville de La Chaux-de-Fonds puissent avoir un accès direct à l'administration communale du Locle, et la réciprocité, bien naturellement.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie.

**Mme Christina Darcey, présidente :** M. Dubois, vous avez la parole.

**M. Claude Dubois, lib.-PPN/radical :** Mme la présidente, M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe libéral-PPN/radical du Conseil général du Locle s'est penché avec beaucoup d'intérêt sur le rapport de l'IDHEAP-Compas et le rapport des Conseils communaux des deux communes sous revue. Je m'exprimerai donc au nom des deux partis de la droite traditionnelle du Locle.

Nous avons pris bonne note des éléments objectifs retenus par les auteurs du rapport quant à la méthode retenue. Les cinq axes sont intéressants et permettent de faire une synthèse que nous pourrions qualifier d'académique. Il est évident que la

notation retenue est le résultat d'un travail conséquent avec les différents acteurs des deux administrations que nous ne trouvons pas dans le rapport. De ce fait, il est très difficile pour nous de juger de la pertinence des notes obtenues dans ce rapport. Par contre, nous tenons à souligner l'excellence de ce rapport et du rapport des Conseils communaux. Ce sont des outils de très haute qualité qui permettent de mettre en marche une étude plus poussée sur un processus dont la population des deux Villes est concernée.

En règle générale, nous sommes nettement moins surpris que les Conseils communaux sur le résultat, car il nous semble que la similitude de nos deux activités saute aux yeux. Nos deux Villes ont la même structure sociale, économique et politique sans oublier que l'histoire et la géographie nous lient énormément par la force des choses. De plus, nous sommes dans un canton où l'Etat est très interventionniste et laisse en fait que peu de marge de manœuvre aux communes. Pour illustrer nos propos, nous pouvons prendre comme exemple que les barèmes de l'action sociale ou l'échelle de traitements du corps enseignant sont imposés par l'Etat et que l'on donne aux communes les moyens d'appliquer ces directives. Sans vouloir faire une boutade, une étude similaire entre une des deux communes du Haut avec celle de Neuchâtel pourrait aussi déboucher sur des notes supérieures à 3 et un algorithme de décision très intéressant.

Nous aimerions passer en revue les axes en y amenant quelques éléments critiques mais constructifs pour relativiser un peu l'optimisme du rapport. L'axe n° 1 du développement et de la promotion débouche sur quelques remarques très pertinentes de la part des auteurs du rapport et il est évident que cet axe est politiquement important. Les dernières élections cantonales nous montrent que le Haut du canton s'affaiblit et que celui-ci malgré sa population importante n'est plus représenté dans le Conseil d'Etat depuis la création de la République en 1848. Est-ce que le fait de fusionner nos deux communes pourrait compenser cet état de fait ? Nous n'avons pas la réponse mais le candidat du Locle libéral-PPN issu de nos Montagnes n'a pas trouvé grâce chez les électeurs de la droite traditionnelle de La Chaux-de-Fonds et ce manque de soutien a aussi fait cruellement défaut dans le cadre de la représentativité d'un siège du Haut du canton à l'exécutif cantonal. Par contre, la notion qu'il existe encore deux agglomérations bien distinctes n'est pas assez relevée. La route du Crêt-du-Loclc n'est pas encore habitée comme l'est la route reliant Bulle et la Tour-de-Trême.

L'axe n° 2 de l'opinion publique, malgré les notes flatteuses, fait quand même ressortir que les scrutins communaux ne sont pas sur les mêmes lignes que les scrutins fédéraux et cantonaux. Nous relevons quand même que la population du Locle vote plus à gauche que celle de La Chaux-de-Fonds. En ce qui concerne la droite, nous retrouvons un phénomène inverse car la population de La Chaux-de-Fonds vote plus à droite que celle du Locle. Ces éléments sont à nos yeux importants et il nous manque la recette pour évaluer la pertinence de ces notes sur cet axe important.

L'axe 3 des finances nous démontre qu'une vérité d'hier n'est plus celle d'aujourd'hui. Un des éléments importants que nous nous permettons de relever est le résultat des comptes 2004 des deux localités qui ne sont plus dans le rapport 1 à 3,7. D'autre part, nous pouvons constater que le nombre d'années sans mise sous

tutelle avec le même résultat n'est pas comparable. Ce critère est très important à nos yeux, car une fusion devrait déboucher sur des économies importantes afin de pouvoir, si c'est possible, rembourser nos dettes et rendre plus attractives nos localités du point de vue fiscal et ceci aussi en rejoignant l'opinion précédente du parti radical, sans dégât, sans démantèlement. Or nous relevons avec regrets et soucis les propos des Conseils communaux qui minimisent l'impact de la fusion sur les économies. Nous avons l'impression que cette question n'est de loin pas la plus importante à leurs yeux. Nous exagérons peut-être mais nous aimerions que les Conseils communaux ne mettent pas cette option sous le tapis.

Les axes 4 et 5 concernant les prestations sont le résultat de discussions entre les responsables des différents services et des Conseils communaux et nous ne connaissons pas les nuances. De ce fait, il est très difficile pour nous de juger de la pertinence des résultats mais nous faisons confiance aux rapporteurs et aux services des communes.

Par ces petits exemples, nous aimerions démontrer que si le rapport est excellent du point de vue académique, il ne répond pas tout à fait à la motion déposée par la commission intercommunale et qu'il manque quand même quelques éléments pratiques afin de faire vivre le rapport. En effet, les inventaires concernant "les éventuels obstacles à leur réalisation et des possibilités de les surmonter" ne sont quasiment pas évoqués et le rapport nous laisse sur notre faim. En plus, "les implications, notamment financières, juridiques et institutionnelles" ne trouvent pas de réponse. Nous pouvons citer par exemple l'avenir de nos deux districts et d'autre part que pourraient devenir les collaborations intercommunales que font nos communes avec d'autres communes du district. Certes, c'est peut-être aller dans le détail, mais nous avons l'impression d'être pris dans un engrenage de rapport ayant sa propre logique et que certaines questions dérangeantes de la motion ne doivent pas être prises en compte car elles ne sont pas stratégiques. Malgré ces remarques, le groupe libéral-PPN/radical ne va pas s'opposer au rapport et au classement de la motion, car nous comprenons très bien que celui-ci est le début d'un processus nécessaire.

Le temps est venu maintenant de créer un électrochoc au niveau de la population. En effet, la fusion est une idée qui est mise en l'air mais il y a peu de personnes qui peuvent se rendre compte de ce dont il s'agit exactement et mesurer son impact réel. Il est évident que le rapport de l'IDHEAP-Compas ne sera pas l'outil de promotion dévolu pour informer la population. Malgré cela, il faut évoluer dans le sens où la population doit être consultée. Le moment est venu de la consulter et de l'informer objectivement sur le processus. Nous insistons sur le terme objectivement. Nous avons l'impression que nous sommes dans une phase d'euphorie et nous n'aimerions pas que celle-ci perdure dans l'information à la population. Les conclusions des rapports ne font pas poindre beaucoup de nuages à l'horizon. Mais sans être pessimistes et ne voulant pas jouer le rôle d'Eusèbe face à Charles, nous pensons que la route est encore longue et que la phrase de la motion concernant les éventuels obstacles doit trouver aussi sa réponse. Si les Conseils communaux ne le font pas, il y a fort à parier que la population le fera et il pourrait y avoir un sentiment de défiance. L'objectivité est la meilleure arme pour faire avancer un projet. Le calendrier nous paraît intéressant et nous espérons qu'il n'est pas trop

ambitieux. Nous remarquons avec plaisir la collaboration entre les services de promotions des deux Villes.

Au niveau du crédit, nous regrettons toutefois que les Conseils communaux ne puissent pas nous informer plus précisément sur une éventuelle subvention du canton. Nous rendons aussi attentifs les Conseils communaux que cette deuxième phase ne doit pas mettre en veilleuse les procédures de rapprochement, car l'élan de collaboration engendré pour la rédaction du rapport ne doit pas rester lettre morte et doit encore déboucher sur d'autres collaborations. Celles-ci peuvent être intéressantes surtout si, comme nous l'avons dit précédemment, elles permettent des économies d'échelles.

Pour terminer sur le terrain du pratique et du théorique et avec une petite touche d'humour, nous aimerions relever que les us et coutumes des Conseils communaux ont certainement échappé à la sagacité des experts. Que penser alors d'un rapport commun concernant une fusion où l'on trouve deux méthodes d'amortissement du crédit entre les deux communes ? Quelle note les experts auraient-ils donné ? Parfois les différences notables se trouvent à quelques centimètres.

En conclusion, vous l'aurez compris, Mme la présidente, M. le président, Mesdames et Messieurs, que le groupe libéral-PPN/radical, accepte le rapport et son arrêté, que nous n'allons pas amender au niveau de l'amortissement, à l'unanimité. Nous attendons avec intérêt la suite des événements et une participation active de la population de nos deux communes.

Merci de votre attention.

**Mme Christina Darcey, présidente :** Merci. M. Perez, vous avez la parole.

**M. Miguel Perez, Les Verts :** Mme la présidente, M. le président, Mesdames, Messieurs. Je suis heureux de m'exprimer sur le rapport présenté par nos deux exécutifs au nom des Verts des Montagnes, groupe qui a fusionné depuis belle lurette en remarquant avec une certaine malice que si l'union ne faisait pas obligatoirement la force, elle simplifierait joliment la vie en évitant les doublons et les prises de positions redondantes.

Nous prenons acte et relevons, à l'instar de nos Conseils communaux, la qualité du rapport IDHEAP ainsi que l'incroyable similitude de nos deux communautés. A la lumière de cette analyse très cartésienne, il émane que nous sommes plus que des cousins germains et, en forçant un peu le trait, que nous pouvons nous considérer comme une fratrie gémellaire monozygote. Ainsi que nous le voulions ou non, nos ressemblances sont frappantes et nos destins intimement liés. Vouloir ignorer le parallélisme de nos vues communes reviendrait à nier une évidence têtue à plusieurs titres, tant sociaux, politiques, culturels ou historiques sans parler de notre excentricité géographique mutuelle qui relève, elle, d'un fait péremptoire et non d'un sentiment plus ou moins flou.

Pour les Verts, il va de soi que nous pouvons mettre en commun nos richesses, nos savoir-faire et notre imagination dans une pléthore de domaines qui restent encore à explorer. Outre toutes les collaborations connues, nous pouvons imaginer l'éclosion d'une véritable politique régionale de gestion du territoire, avec non pas des zones industrielles ou des zones d'habitation placées à hue et à dia mais avec des

perspectives d'efficience accrue et un réel souci de parcimonie et d'économie foncière sur le long terme. Nous pouvons également rêver d'une politique régionale coordonnée des transports. Ces deux exemples, non exhaustifs, nous mettent d'ores et déjà en appétit et préfigurent ainsi de quoi demain pourrait être fait dans une agglomération de 50'000 habitants.

La voie solitaire est sclérosante et à terme létale ; a contrario, l'espoir, l'énergie et la dynamique que vont susciter la mise en commun de nos compétences valent, à n'en pas douter, l'approbation par les Verts du rapport et des arrêtés qui nous sont soumis ce soir.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. Mme Fernandez.

**Mme Eva Fernandez Aeberhard, POP :** Mesdames, Messieurs. Je m'exprimerai au nom des sections POP du Locle et de La Chaux-de-Fonds, qui ont préparé ensemble cette séance commune, mais n'ont pas débattu de leur éventuelle fusion.

Affirmons d'emblée que le rapport des Conseils communaux satisfait le POP, non pas tellement parce qu'il présente les conclusions très, voire même trop positives de l'étude demandée par nos Conseils, mais surtout parce que dans le dessein qu'il fait des étapes suivantes, à savoir la nécessité de consulter la population est à nos yeux admise et importante.

Sans allonger sur les conclusions de l'étude confiée à l'IDEHAP et à Compas, d'autres l'ont bien fait avant moi, nous relèverons que certains d'entre nous estiment qu'elle ne fait que répondre positivement à une question tournée de manière à ce qu'on ne puisse pas y répondre différemment. Et que par conséquent cette étude est en fait un argument pseudo-scientifique élaboré par les convaincus de la fusion pour soutenir leur opinion. D'autres, toujours dans nos instances, ont considéré qu'il ne fallait pas donner à cette étude plus d'importance qu'elle ne le mérite, à savoir celle de recommander une option stratégique. Il faut bien ici peser les mots. Ainsi : "recommander" n'est pas "choisir" ni "décider"; de même "option stratégique" n'est pas "objectif final", ni même "idéal à atteindre". Et c'est donc en tant que recommandation, c'est-à-dire conseil, d'une option stratégique, à savoir une voie qui pourrait permettre la victoire, que nous lisons ces conclusions.

L'acceptation par le POP des conclusions de l'étude ne signifie aucunement que nous sommes acquis à la fusion, loin s'en faut. Cette question devra être tranchée lorsque nous aurons en mains bien plus d'éléments qu'actuellement et que nous aurons acquis la certitude que cette fusion est souhaitable pour l'ensemble de la population et qu'elle n'entraînera pas les habituelles conséquences des fusions d'entreprises, à savoir licenciements, éloignement des centres de décision, etc.

Venons-en maintenant aux suites prévues par les Conseils communaux. Trois démarches en partie parallèles ont été définies que nous acceptons, à savoir : poursuivre les collaborations ponctuelles, associer la population, entamer des études opérationnelles. Personne nous l'espérons ne contestera la nécessité de poursuivre ce qui a déjà été entrepris et tout le monde admettra également qu'il faut rechercher de nouvelles collaborations possibles; nous pensons en particulier au niveau culturel.

Associer la population à l'idée d'un rapprochement plus fort. C'est pour cette démarche que l'on nous demande un crédit de Frs 240'000.- aujourd'hui. Si cela peut

sembler cher à certains, nous répondrons que la démocratie est à ce prix et qu'une population bien informée et qui a participé à l'élaboration d'un projet de cette envergure, permet que le moment venu, ne surgissent pas des blocages autrement plus coûteux. Le POP souhaite que la notion de participation à l'élaboration d'un projet soit bien entendue. Nous ne voulons pas d'une campagne d'information vantant le "produit fusion", pour permettre son acceptation future. Nous ne voulons pas d'une campagne publicitaire, dont on mesurerait la retombée à l'aide d'une étude de marché. La participation de la population implique à nos yeux un échange répété qui permettra de véritablement créer une volonté commune de tous ou du moins de la plus grande majorité. Nous comprenons bien la nécessité d'une bonne information de départ et nous y souscrivons. Par contre, nous estimons que la phase consultative doit être bien plus longue que prévue et qu'elle doit se baser non pas sur l'expression individuelle des citoyens auprès des autorités, mais bien sous la forme d'un véritable échange, à tous les niveaux. Nous pensons que de nombreux débats de proximité, des assemblées de quartiers doivent être organisées et ce sur une période plus longue que les quelques mois prévus actuellement. De telles rencontres devraient également permettre l'expression des laissés pour compte de l'écrit et des moyens électroniques actuels que sont les personnes peu formées, les immigrés, les personnes âgées. Faciliter la tenue d'assemblées de quartiers permettra de ne pas uniquement prendre la température de l'opinion de quelques citoyens, mais bien de faire émerger des projets, des remarques, des volontés communes. Cela permettra aussi de faire un premier pas vers une démocratie participative telle qu'elle est pratiquée à Porto Alegre et que nous appelons de nos vœux. Nous considérons que pour réussir cette opération de consultation de la population, de larges milieux doivent être partieprenante du débat. Le Conseil communal en a cité quelques-uns. Nous pensons en particulier aux jeunes adolescents d'aujourd'hui, qui seront certainement les citoyens de l'entité de demain. Ainsi un travail des écoles secondaires serait le bienvenu dans ce domaine. Cette démarche de démocratie participative pourrait à nos yeux se prolonger jusqu'à la fin de l'année, voire jusqu'au printemps prochain. Le projet ainsi élaboré en commun pourrait ensuite être soumis à la population via le questionnaire prévu.

Nous en avons beaucoup parlé de ce questionnaire, pour en venir à la conclusion qu'il est effectivement nécessaire que chaque ménage de nos Villes puisse le recevoir. Question : Des traductions seront-elles disponibles pour les allophones, par exemple sur demande ? Ce serait un avantage indéniable. Nous souhaitons que les questions posées soient ouvertes du genre "quel nom donner à la nouvelle entité ?" et non pas du genre préférez-vous "La Chaux-du-Loche" ou "Le Loche-de Fonds ?". Comment se fera le dépouillement d'une telle masse d'informations ? Comment ne pas réduire la richesse que représenteront les divers avis exprimés, à de simples chiffres ? Des étudiants en sociologie se sont-ils intéressés, pourraient-ils être intéressés à suivre ce travail ? Ce pourrait être une aide non négligeable. Les résultats de cette large consultation seront certainement, comme semble l'exprimer le rapport, un excellent point de départ pour certaines des études de faisabilité. Nous souhaitons à ce sujet, que ces études ne se limitent pas au domaine de l'institutionnellement possible aujourd'hui, mais si possible qu'elles explorent des voies novatrices. Nous imaginons pour notre part qu'il serait envisageable de proposer une commune ayant des

"arrondissements" par exemple, c'est-à-dire des niveaux de démocratie et d'autonomie plus petits que l'ensemble. Une démocratie de quartiers qui pourrait avoir des projets propres et réalisables à son niveau. Finalement nous nous réjouissons de prendre part à ce que nous souhaitons être une expérience de démocratie participative qui aura des retombées positives, quelles que soient les conclusions auxquelles elle parvient, puisqu'elle aura concerné de nombreuses personnes de nos deux Villes qui auront pu, qui auront dû s'intéresser à la gestion de nos communautés, qui auront fait de la politique au sens le plus noble du terme. C'est dans cet espoir que nous voterons majoritairement le crédit.

Merci de votre attention.

**Mme Christina Darcey, présidente :** Merci. M. Perret, vous avez la parole.

**M. Patrick Perret, UDC :** Mme la présidente, M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du rapport qui nous est soumis ce soir à propos de l'analyse stratégique et à l'appui d'une demande de crédit. C'est avec une grande satisfaction que nous avons parcouru ce rapport. Il en ressort des informations significatives confirmant ainsi l'intérêt de poursuivre le travail de rapprochement entre nos deux Villes. Nous remercions les auteurs de la clarté de cette étude et de leur rapport d'analyse stratégique en réponse à la motion du 6 novembre 2002 "Etudier la fusion pour faire avancer la collaboration". Ce rapport nous indique la méthode adoptée qui a retenu principalement cinq axes d'analyses, soit : le développement et promotion, l'opinion publique, les finances, les prestations - décisions, les prestations - production. Les résultats de l'étude ne nous surprennent que partiellement. Ils confirment l'utilité d'une collaboration entre nos deux Villes encore plus étroite. Les conclusions aussi nettes et homogènes favorables à un rapprochement fort démontrent bien d'un changement d'état d'esprit et d'une volonté par une grande majorité des acteurs de cette région. Nos Conseils communaux constatent néanmoins que les dimensions émotionnelles d'un rapprochement doivent être prises en compte, ce que nous partageons aussi.

Cependant, dans le rapport du Conseil communal, quelques réflexions ont été relevées dans notre groupe et nous souhaitons quelques explications de notre Conseil communal. En effet, nous aurions souhaité quelques chiffres pouvant faire l'objet d'économies, en simulant par exemple tel service ou telle prestation. Quant à la demande de crédit, les différents montants nous laissent perplexes.

Au vu des résultats de cette étude d'orientation stratégique, du désir des Conseils communaux de poursuivre le travail de rapprochement, en l'appuyant sur les trois piliers comme indiqués dans le rapport, malgré le fait que cela prendra du temps, notre groupe soutiendra toutes démarches dans ce sens, mais souhaite aussi que cette volonté soit constante, qu'elle ne s'essouffle pas (et pas foncer lentement mais rapidement) et qu'il y ait continuellement concertation avec les différents groupes de travail de nos deux Villes tels que les Rencontres de décembre ou ID-Région des associations locales ainsi que la commission intercommunale, afin qu'elle puisse aussi jouer son rôle, ceci pour ne pas créer de doublons dans les actions futures.

En conclusion, notre groupe acceptera à l'unanimité le rapport et son arrêté. Je vous remercie.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. M. Heimo.

**M. Claude Heimo, lib.-PPN :** Mme la présidente, M. le président, Mesdames, Messieurs. C'est au nom du parti libéral que je m'exprime cette fois. Nous avons entendu beaucoup d'éloges sur le rapport IDHEAP-Compas et nous y adhérons. Nous n'y reviendrons donc pas, tout comme nous ne reviendrons pas sur la comparaison des deux Villes très bien décrite déjà par mes prédécesseurs. Nous avons déjà entendu bien des propositions et nous sommes interpellés par la plupart d'entre elles.

La fusion de nos deux Villes est un sujet important et lourd de conséquences. C'est pourquoi notre groupe est prêt à soutenir les efforts de nos Conseils communaux dans son travail, mais pas sans attirer votre attention sur les quelques points suivants. Premièrement, lors de la consultation de la population et durant toute la procédure d'évaluation, il ne faudra pas se focaliser sur le mot "fusion". Il est indispensable de garder toutes les pistes ouvertes, afin qu'au terme de la démarche, la meilleure décision s'impose.

Deuxième point. Après l'étude, n'oublions pas qu'il faudra décider et passer à la phase de mise en place opérationnelle. Nous ne devons donc pas alourdir le système, les objectifs doivent rester clairs. Le premier étant de faire des économies, nous devons créer des synergies entre nos différentes institutions et ne pas avoir peur de supprimer les doublons.

Troisième point. Il faut aussi être attentif à ne pas former une superstructure qui nécessite de nouveaux investissements en personnel, à charge des communes. Le but de l'opération est de faire mieux avec moins de moyens, nous devons être attentifs à ne pas nous neutraliser avec un appareil administratif trop lourd et ingérable.

Nous sommes d'avis que ce rapprochement est une chance pour notre région que nous ne devons pas sous-estimer. Le poids industriel et commercial que nous représentons ensemble n'est pas négligeable. Un bassin de population aussi important doit susciter de l'intérêt. Notre région peut tirer parti de ce rapprochement pour attirer des investisseurs, des visiteurs et aussi pourquoi pas de nouveaux vrais contribuables. Le projet de reconnaissance au patrimoine de l'Unesco est la preuve que nous pouvons créer de magnifiques projets en sachant mettre en valeur notre savoir-faire et les richesses de nos particularités. Attention, les deniers publics ne sont pas forcément les seules ressources. Soyons inventifs. Nous devons aussi intéresser la population dans un projet commun concret qui mobilise, qui motive, qui rapproche et qui facilite l'identité. Géographiquement le Crêt-du-Loche devrait permettre de réaliser cette zone d'échanges. Un projet, tel que celui de "Biodôme" par exemple, doit pouvoir se réaliser dans cette région. Les Transports en commun ont aussi un rôle de lien non négligeable. Toutes les générations doivent se rencontrer, partager et échanger. Il faut créer une nouvelle identité des Montagnes neuchâteloises, éviter les querelles de clochers et créer une dynamique avec la population.

Le parti libéral se veut positif dans ce dossier et soutiendra la demande de crédit pour autant que les trois points cités soient respectés : garder toutes les pistes

ouvertes, faire des économies et ne pas former une superstructure qui nécessite de nouveaux investissements en personnel, à charge des communes.

Merci de votre attention.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. Est-ce que pour le Conseil général de La Chaux-de-Fonds quelqu'un veut encore s'exprimer ? M. Legrix.

**M. Jean-Charles Legrix, UDC :** Mme la présidente, M. le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux. Le groupe UDC a lu avec intérêt et attention l'analyse stratégique "Etudier la fusion pour faire avancer la collaboration entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle" effectuée par les instituts IDHEAP et Compas Management Services.

Sur les axes analysés (développement et promotion, opinion publique, finances, prestations - décisions, prestations - production) tous obtiennent après analyse, davantage de points positifs que négatifs en vue d'une fusion. En effet, il est très intéressant de relever les points essentiels qui militent pour une fusion, seule solution vraiment valable à terme : possibilité aux deux Villes de mieux défendre leurs intérêts, amélioration des perspectives de développement, orientations politiques, sociales et culturelles compatibles entre les deux Villes, situations financières compatibles entre les deux Villes à condition d'avoir un indice fiscal identique, une fusion sera positive sur le montant de la péréquation, les prises de décision seront plus efficaces, une augmentation du degré de satisfaction des bénéficiaires des deux administrations, possibilité de fournir les mêmes prestations à moindre coût grâce à des économies d'échelles importantes. Au vu des très nombreux avantages d'une fusion, les experts recommandent d'abandonner les autres options beaucoup moins intéressantes (voie solitaire, collaboration intercommunale ponctuelle, collaboration intercommunale étendue, agglomération). L'expérience nous montre que les divers rapprochements qui ont eu lieu entre nos deux communes qui sont déjà effectués et mis en place à ce jour (SIM SA, SIS, TRN, Cridor, CIFOM et d'autres) fonctionnent bien à la satisfaction des usagers des deux communes.

Au vu des difficultés financières toujours grandissantes des collectivités publiques, le groupe UDC pense qu'un rapprochement fort au travers d'une fusion à terme entre nos deux communes est un bon choix stratégique. Par contre, il est impératif et essentiel de tenir compte de la dimension émotionnelle que cela représente pour les personnes concernées. Dans une fusion, on touche à l'identité et ce n'est pas rien. Par conséquent, nous sommes très positifs à l'idée d'associer la population à cette démarche et de lui permettre de pouvoir exprimer ses craintes, appréhensions et de tenir compte de ses attentes. Il sera aussi très important d'étudier attentivement quel nouveau nom il faudra donner à la nouvelle grande commune, afin de ne prêter personne au vu de l'importance actuelle du nom de chaque commune qui est liée à sa renommée horlogère mondiale.

Mon épouse qui est locloise a vécu heureuse durant vingt-six ans dans la Mère commune et elle habite depuis plusieurs années à La Chaux-de-Fonds en étant totalement satisfaite. L'union fait la force, et il n'y a pas une commune plus grande qui va absorber l'autre, mais nous devons travailler ensemble, main dans la main en se fixant un même objectif commun, soit une fusion réussie à terme pour tous.

Nous tenons également à relever que si l'exécutif de La Chaux-de-Fonds ne veut pas faire capoter le projet commun, il doit maintenir à tout prix son coefficient fiscal au même niveau que celui du Locle, soit un indice à 70 et renoncer à l'élever à 75. En effet, il serait tout à fait compréhensible et logique que les Loclois ne soient pas très chauds à l'idée de fusionner avec une commune qui pratique un indice fiscal plus élevé.

Au vu de ce qui précède, nous accepterons le crédit, mais pensons qu'il serait judicieux d'y inclure une partie chiffrée des économies qui seront réalisées grâce à une fusion éventuelle. Les personnes devraient avoir ces informations, afin qu'elles puissent se prononcer en toute connaissance de cause.

Avant de terminer, nous aurions encore une question. Dans le crédit sollicité de Frs 240'000.-, il y a un poste de Frs 40'000.- pour l'accompagnement du processus par les chargés de communication. Si ce montant correspond au coût du travail des chargés de communication, pourquoi fait-il partie de la demande de crédit ? Ces coûts sont déjà dans les frais de fonctionnement courants. Si c'est pour indiquer le coût complet de l'opération, ce qui serait judicieux, pour en connaître le coût réel au niveau de l'analyse, alors pourquoi l'inclure dans l'article 4 où l'on parle du financement de ce crédit ?

Le groupe UDC remercie d'avance les Conseils communaux de leurs réponses et il acceptera ce rapport et cette demande de crédit.

**Mme Christina Darcey, présidente :** Merci. Est-ce que quelqu'un du Conseil général de la Ville du Locle aimerait encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, je passe la parole à mon collègue président.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Merci. Mesdames et Messieurs, je vous invite à faire une pause de dix minutes avant la réponse des exécutifs.

## PAUSE

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Après vos différentes interventions, nous allons passer maintenant la parole au Conseil communal. Pour La Chaux-de-Fonds, M. Laurent Kurth, s'il vous plaît.

**M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) :** Mme la présidente, M. le président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais d'abord vous remercier de l'excellente lecture, l'excellente analyse et l'excellent accueil que vous avez réservé aux rapports des mandataires d'une part et des Conseils communaux d'autre part. Et vous dire au nom du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds que nous prendrons naturellement en considération les remarques que vous avez formulées à l'égard de ces deux rapports, même si nous ne pouvons pas répondre à toutes vos interventions ce soir, parce que toutes n'étaient pas des questions.

On m'a demandé d'être court, j'aimerais faire néanmoins quelques rappels en introduction de mon intervention en disant que nous nous sommes mis d'accord avec nos collègues loclois pour que je réponde aux interventions locloises qui méritent réponses ce soir et mes collègues loclois répondront aux interventions

chaux-de-fonnières, à une ou deux réserves près, puisque nous n'allons peut-être pas laisser la fiscalité chaux-de-fonnière tout de suite aux Loclois !

Les rappels que je souhaitais faire, c'est de dire d'abord que les rapports qui vous sont soumis ce soir sont le fruit d'un mandat que vous avez donné aux deux exécutifs durant la législature passée. Ce mandat était "d'étudier la fusion pour faire avancer la collaboration". La volonté politique de rapprochement existe donc non pas depuis ce soir, mais depuis longtemps entre nos deux Villes. C'est sa forme qui fait question.

Deuxième rappel pour dire qu'il était évidemment impossible d'étudier chaque scénario de rapprochement dans le détail, à fond, avec des études qui auraient duré pendant des années, dont les premiers résultats auraient été périmés, lorsque nous les aurions présentés. Il était donc impossible d'aller dans le détail sur l'ensemble des scénarios et le choix qui a été fait est de déterminer des orientations stratégiques pour savoir quelles pistes valaient la peine d'être explorées. Cinq orientations ont été passées au crible de nos mandataires : la voie solitaire, la collaboration ponctuelle, la collaboration étendue, le modèle d'agglomération et le modèle de fusion. Toutes ces variantes ont été étudiées avec la même valeur, tous les scénarios étaient possibles au début de l'étude et la démarche permettait vraiment de conclure à l'une ou l'autre de ces cinq variantes. Il faut néanmoins constater que conclure à la voie solitaire ou à la collaboration ponctuelle, aurait été un recul, puisque aujourd'hui déjà, nous pouvons considérer, vu le nombre de collaborations ponctuelles que nous avons, que nous sommes déjà au stade de la collaboration étendue entre nos deux Villes.

Rappel supplémentaire (j'irai vite car vous l'avez tous relevé), les résultats sont proches sur tous les axes et pour les deux communes. Il y a donc une grande homogénéité dans les conclusions de cette étude. Finalement, cela signifie qu'il y a peu de choses à mettre en balance entre les intérêts et les désavantages d'un rapprochement, en tout cas pour ce qui est du niveau stratégique. Il y a donc peu de pesées d'intérêt à faire, mais des choix. Deux choix principalement. Celui de faire ou de ne pas faire sur la base de la recommandation qui nous est formulée avec ces rapports et celui du rythme et des étapes que nous voulons adopter si nous choisissons de faire. Nous pouvons donc considérer que ces études confirment le choix politique que vous avez fait en attribuant ces mandats et je dirais même précédemment, ces dernières années. Les deux Villes ont intérêt à se rapprocher. Cet intérêt subsiste, il sera maximal si nous allons jusqu'au stade de la fusion. Il ne s'agit pas aujourd'hui de décider si nous irons jusqu'à ce stade, mais d'emprunter un chemin; certains ont dit que c'est en marchant que nous traçons un chemin. Je crois que cela résume assez bien l'ensemble de la démarche. Dans ce contexte, la position des Conseils communaux est de dire qu'il faut continuer sur ce chemin du rapprochement, qu'il est trop tôt pour dire si ce chemin ira jusqu'à la fusion et qu'il faut en marchant sur ce chemin - pour reprendre là aussi une expression utilisée ce soir - élargir notre légitimité ; ce n'est pas la même chose que l'intérêt mis en évidence par l'étude à poursuivre sur ce chemin ; c'est dire qu'il faut informer, consulter, écouter la population, bref l'associer au processus. Elle ne l'a pas été beaucoup jusqu'ici.

Quelques mots rapidement sur le chemin en question et ce que nous pourrions y trouver. D'abord pour dire que les collaborations ponctuelles, vous l'avez relevé aussi, existent. Elles sont un succès, elles fonctionnent. Ces collaborations

ponctuelles, il en existe d'autres que nous pouvons encore mener. Il y a donc un potentiel de rapprochement supplémentaire qui existe et c'est la première des voies que nous vous proposons de suivre, c'est de poursuivre sur ce chemin des collaborations point par point. Dans le rapport, nous avons souligné quand même un certain nombre de limites à cette démarche. C'est cela qui motive la volonté des deux autres axes que nous vous présentons. La première est de dire que nous faisons ces collaborations ponctuelles lorsque c'est possible de les faire et nous nous rendons compte que nous faisons les rapprochements qui sont les plus faciles à faire sous cette forme. Tous ne sont pas très faciles. Certains dans la salle savent qu'il y a beaucoup de travail parfois pour y arriver, mais néanmoins, ce sont les collaborations qui sont les plus faciles à réaliser. Le risque, en ne poursuivant que sur cette voie-là, serait d'arriver à un moment où si nous souhaitons aller plus loin, il ne reste plus que des choses très difficiles, compliquées et émotionnellement lourdes, qui constitueraient donc un handicap à faire le pas supplémentaire. Deuxième risque dans cette voie, si nous ne faisons que cela, c'est de constater que certaines collaborations seraient favorables pour l'ensemble de la collectivité des Montagnes neuchâteloises, mais ne le sont sur certains aspects que pour une des deux Villes. Donc nous avons intérêt peut-être à grouper parfois certaines de ces collaborations ponctuelles de façon à trouver l'intérêt des deux communes et de l'ensemble de la région dans les projets qui sont les nôtres.

Quels intérêts mettent en évidence ce rapport ? Deux. Celui de rationaliser et d'économiser. Il dit néanmoins que ce n'est pas le potentiel principal. Ce n'est pas parce que ce n'est pas le potentiel principal, Mesdames et Messieurs, que nous n'allons pas nous y intéresser, que nous le négligeons. Nous avons dans nos deux communes des économies à faire, nous y travaillons quotidiennement, pour ne pas dire nuitamment. Nous continuerons de le faire, mais il était bon de rappeler, que cela ne peut pas être l'objectif principal. Certains d'entre vous rappelaient qu'il fallait enthousiasmer par des projets et je crois qu'il est bon de le rappeler.

L'étude montre aussi que si nous avons un intérêt à rationaliser, à regrouper un certain nombre de choses, il faudra être attentif à des questions de proximité qui sont jugées importantes dans certains secteurs en particulier. L'étude met finalement en évidence notre intérêt du point de vue du rayonnement de la région, du point de vue de son développement, de la défense de ses intérêts, bref, de son potentiel à développer des projets. Elle met cette dimension-là en évidence comme premier paramètre qui doit nous conduire à intensifier notre rapprochement.

En résumé, cela signifie que notre rapprochement ne doit pas être conçu uniquement comme celui de deux administrations, mais comme celui de deux collectivités, de deux Villes, bref, comme un véritable projet politique ou un projet de développement. C'est l'avenir et le développement de la région qui doivent être orientés par ce projet de rapprochement. C'est parce que ce projet est politique qu'il nous faut impérativement associer la population dorénavant. Il ne s'agit pas d'un projet technique, il s'agit véritablement du projet d'une collectivité. Cette information de la population nous permettra d'aborder des dimensions non approchées jusqu'ici, culturelles, historiques, économiques. Certains ont relevé, et cela me permet de répondre à quelques-unes des questions, que toutes les réponses à la motion n'avaient pas été apportées par les rapports qui vous sont remis ce soir. J'aimerais

rappeler que la motion prévoyait explicitement la possibilité de déposer des rapports intermédiaires pour faire le point, prendre le pouls aussi de l'avis de vos partis. C'est un peu cette démarche qui est faite ce soir en vous présentant une étape stratégique. Certaines des questions qui sont posées par la motion devraient trouver réponses dans des études opérationnelles si celles-ci sont conduites. D'autres relèvent plutôt de l'aspect culturel et historique. Nous pouvons imaginer que la période de consultation et d'information que nous allons mener va donner lieu à une mise en commun de ce qui nous est commun justement déjà dans cette région et pourquoi pas à des initiatives privées. Certains ont mentionné les initiatives d'ID-Région. Les Conseils communaux du Locle et La Chaux-de-Fonds ont déjà reçu des informations de la part du Club 44 par exemple qui dit vouloir s'intéresser aussi à ce sujet. Il existe dans cette région une Université Populaire et nous pourrions citer d'autres acteurs qui tous pourront s'intéresser, participer à ce partage d'une culture commune et à la mise en commun d'éléments identitaires. C'est en tout cas notre espoir.

En conclusion et avant de répondre ponctuellement sur encore une ou deux questions qui ont été posées par des conseillers généraux loclois, nous rappellerons donc que la volonté politique d'un rapprochement existe, que les Conseils communaux entendent avancer sur cette voie avec la population sans déterminer encore jusqu'à quel stade mais en sachant désormais que c'est dans l'intérêt des deux Villes, de la région, et pourquoi pas du canton, et sans à priori, sans préjugé, mais sans crainte non plus. Par conséquent nous pouvons répondre que notre volonté d'entendre, d'écouter et de répondre est non seulement une volonté d'entendre, d'écouter et de répondre aux craintes, mais aussi aux enthousiasmes que le projet que nous vous présentons ce soir pourra générer.

Très rapidement à M. Dubois qui relevait les divergences et les points de convergences qui existent déjà ou qui subsistent encore. Je relèverai qu'entre certaines familles politiques, il y a encore quelques divergences aussi et pas seulement entre les exécutifs, puisque certains nous ont taxés de frileux et d'autres d'enthousiastes pour le même rapport. Vous avez aussi relevé que les scrutins communaux montraient une convergence d'opinion un peu différente. Cela nous paraît normal dans la mesure où les scrutins communaux comparés sont des scrutins qui portaient sur le même thème, mais évidemment dans un contexte et avec une question qui était différente, puisque c'était des questions posées dans chacune des deux communes pour des questions vraiment liées à la vie de la commune. Il est donc normal qu'il y ait eu une moins grande convergence que sur des thèmes nationaux ou cantonaux, où là c'était la même question, le même enjeu et le même débat.

Sur la fiscalité maintenant puisque certains sont intervenus sur ce point, j'aimerais dire deux mots de l'orientation qu'a prise le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds sans faire ici la défense des propositions qui seront faites d'ici la fin du mois au Conseil général chaux-de-fonnier. Pour ce qui nous concerne ce soir, le Conseil communal peut mentionner deux points. Le premier, c'est qu'il partage l'idée que les questions financières sont une dimension importante. D'ailleurs les auteurs de l'étude le relèvent aussi. Elles constituent un élément important lorsque nous parlons de rapprochement, mais ces critères financiers ne portent pas que sur l'indice fiscal. Si vous reprenez la lecture de ce rapport, vous verrez que les critères

d'endettement par exemple sont aussi pris en considération et que si la Ville de La Chaux-de-Fonds aujourd'hui laisse couler son endettement, nous aurons autant de difficultés dans quelques années à nous rapprocher avec Le Locle que si nous avons un écart d'indice fiscal. Nous ne voulons donc pas laisser nos finances publiques se détériorer, au point qu'elles constituent un obstacle au rapprochement. C'est la première remarque que nous pouvons faire. La deuxième remarque que nous pouvons faire, plusieurs d'entre vous l'ont dit ce soir, il ne s'agit pas aujourd'hui de décider d'une fusion de communes, il s'agit de décider d'emprunter un chemin. Sur ce chemin et d'ici à ce qu'une décision définitive doive être prise, nous souhaitons assainir les finances chaux-de-fonnières pour pouvoir rapprocher notre indice fiscal, si une fois nous devons faire ce type de choix, de l'indice fiscal loclois. Il ne s'agit donc pas dans notre esprit de creuser un écart, mais bien d'éviter que cet écart se soit creusé, qu'il s'agisse de l'endettement ou de l'indice fiscal lorsque les questions devront être posées et devront être tranchées surtout sur les questions qui nous occupent ce soir. Je crois avoir répondu pour l'essentiel à M. Dubois.

M. Perez, vous avez parlé de la nécessité de travailler sur les thèmes de l'aménagement du territoire et des transports. J'aimerais dire que c'est en cours. Nous avons des réflexions en cours sur l'aménagement du territoire de nos deux Villes, en particulier sur la zone du Crêt-du-Locle, que nous souhaiterions pouvoir vous présenter d'ici quelques mois. Des réflexions dans ce domaine-là sont donc en cours en commun entre les deux Villes. Même chose dans le domaine des transports. D'abord, les compagnies de transports ont été fusionnées. D'autre part, il existe un groupe de travail Réseau Urbain Neuchâtelois qui planche sur les transports et qui associe l'ensemble des communes partenaires du projet de Réseau Urbain Neuchâtelois. Finalement, à l'heure actuelle, les communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont consultées pour constituer ensemble les commissions régionales des transports qui découlent de la nouvelle législation cantonale qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de cette année et aussi bien pour le Réseau Urbain que pour le Réseau Régional, les propositions qui nous sont soumises vont dans le sens de commissions communes pour ces questions-là. Donc ces points-là sont déjà sur la table des Conseils communaux.

S'agissant des montants des crédits maintenant, une réponse à M. Perret. Les montants des crédits qui permettront de financer les travaux qui vous sont proposés ce soir ont été calculés sur la base d'appels d'offres. Pour les deux volets des mandats qui sont prévus, nous avons deux appels d'offres qui sont rentrés et une estimation des chancelleries, s'agissant des frais de port que pourraient générer une enquête d'opinion auprès de l'ensemble de la population.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions. Certaines avaient un caractère technique, cela n'enlève rien à l'enthousiasme que nous pouvons avoir par rapport aux projets qui vous ont été présentés ce soir. Je vous remercie.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Merci.

**Mme Christina Darcey, présidente :** La parole à M. Denis de la Reussille, président de commune du Locle.

**M. Denis de la Reussille, président (Administration générale, Chancellerie, Voirie, Forêts, Sports, Promotion de la ville, Cimetière) :** Merci, Mme la présidente, M. le président, Mesdames, Messieurs. J'essayerai effectivement, sans oublier je l'espère certaines questions, de répondre aux interrogations. Mais d'abord quelques mots pour vous dire que le Conseil communal remercie les différents groupes puisque nous avons entendu ce soir, certes avec quelques nuances, et je crois que c'est tout à fait logique, plutôt des avis positifs sur ce rapport. Et peut-être l'essentiel que nous souhaitons pour l'avenir, c'est cette phase d'information et ensuite de consultation de nos populations. C'est vrai, je crois qu'il est important aussi de le redire, cela a été dit tout à l'heure par Laurent Kurth, notre collègue de La Chaux-de-Fonds, ce soir nous décidons une orientation. Le mot utilisé par notre collègue est le "chemin". Effectivement, ce chemin, ne veut pas du tout dire, nous tenons à le rappeler, qu'une fusion est décidée ce soir. Simplement, nous continuons ce chemin et je crois qu'il est bon de rappeler que ces éléments-là sont clairement indiqués en page 14 du rapport, puisque nous insistons d'ailleurs même sur cet état de fait-là qu'à ce stade, la priorité donnée à la voie fusion pour orienter les études ne constitue pas un choix en faveur de la fusion des deux Villes, mais c'est bien la suite qui devra nous donner les informations nécessaires. Je le répète, nous sommes, à l'instar de nos collègues Chaux-de-Fonnières, satisfaits des prises de parole et de positions des différents groupes. Je vais - puisque mon collègue Laurent Kurth de La Chaux-de-Fonds a déjà amené quelques éléments plus politiques - me contenter d'apporter réponses à quelques questions.

Notamment pour le groupe socialiste qui a pris la parole à la fois par M. Musy et M. Kohli pour dire qu'évidemment la demande a été faite à l'Etat concernant le fait d'avoir la possibilité que ce crédit de Frs 240'000.- soit pris en charge. A l'heure actuelle, nous n'avons pas encore la réponse, mais le courrier est déjà parti à l'Etat. Peut-être simplement vous rappeler que lors du premier crédit pour étudier la motion de la commission intercommunale, la même démarche avait été effectuée, et je crois que tous les membres de la commission financière des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont au courant que la demande avait été acceptée par l'Etat et que l'entier du premier crédit a été pris en charge par ce fonds cantonal. Evidemment, nous espérons que pour cette deuxième étape, il en sera de même.

Concernant les interrogations de M. Legrix pour l'UDC, il est effectivement logique que ce soit mon collègue de La Chaux-de-Fonds qui réponde pour le côté coefficient fiscal.

Par contre une autre interrogation (l'accompagnement du processus par les chargés de communication) concernant les Frs 40'000.- que nous retrouvons en page 19, il est vrai que c'est une pratique que nous retrouvons régulièrement dans les crédits votés par le Conseil général de la Ville du Locle. Cela veut clairement dire que sur ces Frs 40'000.-, Frs 20'000.- vont se retrouver en recette au niveau du poste de "chargé de communication" en Ville de La Chaux-de-Fonds et Frs 20'000.- en recette au niveau du poste de "chargé de communication" en Ville du Locle, puisque cela sera imputé à un crédit. C'est de cette manière que nous avons souhaité faire pour aussi montrer que nos deux délégués vont être impliqués dans ce processus et qu'ils auront une charge de travail aussi importante. C'est simplement la concrétisation

d'une réalité concrète de travail qu'ils devront effectuer. A nos yeux, il était logique de le mettre dans ce crédit de manière générale pour arriver à ces Frs 240'000.-.

Concernant d'autres interrogations, notamment pour M. Heimo du parti libéral qui notamment souhaitait qu'il n'y ait pas une nouvelle superstructure (c'est le terme utilisé). Je crois que nous pouvons le rassurer. Quelque part, si j'ai bien compris son interrogation ou sa question, la seule crainte d'une nouvelle superstructure ou d'un nouveau niveau de décision, c'est ce qui est possible dans le canton de Fribourg, c'est-à-dire c'est le stade de l'agglomération. Je crois que c'est précisé dans le rapport, ce n'est effectivement pas prévu par le droit neuchâtelois et cela a été évoqué par nos mandataires, mais cela ne peut pas être retenu. Là, il y a parfois, nous pouvons aussi dire pas forcément de manière systématique, mais parfois, des risques de structures supplémentaires qui pourraient éventuellement amener des coûts supplémentaires. Nous ne sommes pas du tout sur cette variante-là.

Ensuite, M. Heimo a aussi indiqué que dans ce processus les économies étaient un élément important. Je souhaitais le faire, mais cela a déjà été fait par Laurent Kurth un peu pondéré, mais évidemment c'est aussi un élément important. Je crois que rappeler le dernier rapport qui a été accepté par nos deux législatifs, le rapport forêt, montre bien cet objectif-là, c'est-à-dire que nous avons fusionné nos deux services et que nous espérons ainsi faire quelques économies dans le fonctionnement et notamment une meilleure rentabilité qui est l'élément moteur dans la fusion de nos forêts. Aussi par clarté, dire que quelques fois, cette mise en commun des forces ne débouche pas sur des économies, mais aussi sur des charges supplémentaires ou complémentaires. Je crois qu'il est aussi bon de le rappeler et d'évoquer dans ce cas de figure-là le SIS où il y a eu des charges supplémentaires, mais évidemment, à pondérer tout de suite en disant qu'il y a d'autres prestations, que ce n'est pas le même travail qui était fait il y a cinq ans sur chaque ville qui est fait maintenant au SIS. Les prestations sont différentes, sont meilleures, nous pouvons le dire, sont supérieures, mais il y a aussi un coût qui est à indiquer. A notre avis, il est aussi judicieux de dire que mise en commun, ne veut pas dire forcément économies si en même temps il y a des prestations différentes qui sont données à la population.

Ensuite, aussi pour le groupe libéral, M. Heimo a indiqué qu'il ne souhaitait pas que nous choissions déjà la fusion, mais que nous laissions toutes les pistes ouvertes. C'est vraiment le souhait des Conseils communaux et notre volonté qui est dans ce rapport, c'est que nous allons aussi devant la population pour avoir ce retour-là. Effectivement, nous n'allons pas décréter ce soir la fusion de nos deux collectivités.

Concernant une question de M. Nardin, c'est vrai que c'était un peu un paradoxe, même si l'intervenant loclois du groupe libéral-radical, lui, a parlé d'un enthousiasme un peu trop fort, M. Nardin, lui, seulement radical, a parlé d'un manque d'enthousiasme. Il est vrai que nous nous sommes trouvés des fois dans ce genre de contradiction, je crois même, nous pouvons le dire à l'interne de chaque groupe politique. Donc c'est quelque part normal, mais c'était aussi peut-être normal de notre part de soulever des fois ces propres contradictions que nous avons et que vous avez vous aussi de temps à autre.

Voilà sur les questions de nos collègues conseillers généraux de La Chaux-de-Fonds, je crois avoir répondu principalement.

Peut-être juste encore deux éléments qui ont été évoqués sauf erreur dans plusieurs groupes, c'est l'élément important du fait que dans cette étude et tout ce processus - et d'ailleurs c'est la réalité concrète de ce qui s'est aussi passé dans les rapprochements ou fusion de services dans le passé - la problématique des non-licenciements. Il est évident, nous sommes les deux exécutifs engagés sur cet élément primordial, nous le rappelons, toutes les fusions qui se sont faites jusqu'à maintenant se sont faites sans licenciement, et nous le rappelons, c'est essentiel. Pour l'avenir et nous avons et l'exécutif chaux-de-fonnier et l'exécutif loclois, écrit, il y a une quinzaine de jours quand le rapport était à disposition des conseillers généraux, à tous les fonctionnaires de nos deux administrations pour leur indiquer et rappeler cet engagement des deux exécutifs, que dans tous les cas de figure de rapprochements ou de fusions de services, il n'y aurait pas de licenciement.

Peut-être encore juste un élément concernant les demandes pour la partie information et la partie consultation. Evidemment, les exécutifs ne vont pas faire de la publicité. Nous allons réellement aller avec des spécialistes vers la population pour les informer. Concernant l'information et la consultation en même temps, même si nous n'avons pas encore un détail des propositions que nous allons faire, la proposition qui a été faite notamment d'aller vers les écoles et l'école secondaire - nous en avons débattu un tout petit peu tout à l'heure avec nos collègues Chaux-de-Fonniers - peut être retenue. C'est un élément que nous avons relevé et qui peut être un élément intéressant d'aller, évidemment pas à l'école primaire, ce serait peut-être un tout petit peu tôt, mais de pouvoir envisager d'aller avec nos spécialistes pour information et consultation auprès de l'école secondaire et des écoliers qui seront dans quelques années aussi des citoyens qui seront appelés à s'impliquer dans la vie de nos collectivités.

Voilà, je crois avoir répondu, je l'espère, à toutes les questions ou aux principales. Evidemment, c'est volontiers que je reprendrais la parole si d'autres questions devaient être posées ou si certaines auraient été oubliées.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. Est-ce que la parole est encore demandée dans les rangs du Conseil général de La Chaux-de-Fonds ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie.

**Mme Christina Darcey, présidente :** Est-ce que la parole est encore demandée au Conseil général du Locle ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons passer au vote de la prise en considération du rapport du côté de la Ville du Locle d'abord. Les membres du Conseil général du Locle qui acceptent le présent rapport sont priés de lever la main. Questure s'il vous plaît.

**Le Locle : La prise en considération du rapport est acceptée par 31 voix sans opposition.**

**Mme Christina Darcey, présidente :** Discussion de l'arrêté. Art. 1, art. 2, art. 3, art. 4, art. 5. Vote du rapport et de son arrêté : Les membres du Conseil général du Locle qui acceptent le rapport et son arrêté sont priés de lever la main. Questure s'il vous plaît.

**Le Locle : Le rapport et son arrêté sont acceptés par 31 voix sans opposition.**

**Mme Christina Darcey, présidente :** Je passe la parole au président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Mesdames et Messieurs les conseillères générales et conseillers généraux, l'entrée en matière n'étant pas combattue, nous pouvons passer directement à l'adoption de l'arrêté. Nous allons naturellement d'abord le lire. Art. 1, art. 2, art. 3, art. 4. Celles et ceux qui acceptent cet arrêté sont priés de le manifester par un levé de main, s'il vous plaît.

**La Chaux-de-Fonds : L'arrêté proposé par le Conseil communal est accepté par 32 voix sans opposition.**

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Nous pouvons maintenant, chers collègues, nous prononcer sur le classement de la motion. Celles et ceux qui acceptent le classement de la motion sont priés de le manifester par un levé de main.

**La Chaux-de-Fonds : Le classement de la motion est accepté par 32 voix sans opposition.**

**Mme Christina Darcey, présidente :** Nous allons également procéder au vote du classement de la motion. Les membres du Conseil général du Locle qui acceptent de classer la motion sont priés de lever la main.

**M. Yves Stalder, POP :** Motion d'ordre. Mme la présidente, je dois avouer que dans mon groupe, nous ne voyons pas très bien quelle motion vous nous demandez de classer.

**Mme Christina Darcey, présidente :** Nous allons classer l'étude que nous venons de discuter.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Donc il s'agit bien d'un rapport des deux Conseils communaux en réponse à une motion des deux Conseils généraux.

**Mme Christina Darcey, présidente :** Voilà. Nous allons encore une fois procéder au vote du classement de la motion. Celles et ceux qui acceptent de classer la motion que nous venons de traiter maintenant et que nous avons terminé de discuter sont priés de lever la main.

**Le Locle : La motion est classée par 31 voix sans opposition.**

**Mme Christina Darcey, présidente :** Nous allons passer au traitement de l'interpellation. Je passe la parole à Mme L'Eplattenier.

**Mme Florence L'Eplattenier, POP :** Mme la présidente, M. le président, Mesdames et Messieurs. Pour que la forme soit correcte, la forme de l'interpellation et que nous puissions recevoir une réponse, il faut lire "les conseillers communaux peuvent-ils proposer la modification de la ligne de bus etc., etc.". Pourquoi l'urgence ? L'urgence est demandée précisément parce que les deux Conseils siègent ensemble ce soir et que nous parlons beaucoup de rapprochement et de prise en compte de la population. La demande d'urgence est faite dans le but de clore cette séance commune avec la proposition d'une réalisation, certes modeste, mais concrète et peu onéreuse qui concerne aussi bien les Loclois que les Chaux-de-Fonniers. Ceci pourrait donner un signe clair dans les deux Villes de ce que nos deux législatifs cherchent à atteindre par leur travail commun : la recherche de solutions pour un mieux vivre ensemble de tous les habitants. Nous aimerions que les Conseils réunis ce soir puissent apporter une solution concrète aux citoyens de nos deux Villes. Ils en ont besoin. J'ai terminé.

**Mme Christina Darcey, présidente :** Merci. Est-ce que le Conseil communal veut répondre sur l'urgence ? Mme Perrin-Marti. Donc nous allons passer au vote de l'urgence de cette interpellation déposée par les deux groupes POP de la Ville du Locle et de La Chaux-de-Fonds. M. Dubois.

**M. Claude Dubois, lib.-PPN :** Mme la présidente, M. le président. Nous sommes dans une situation tout à fait ubuesque, dans le sens où la notion d'urgence n'existe pas au Conseil général du Locle. D'autre part, une interpellation, d'après le règlement du Conseil général du Locle, est plutôt une question posée au Conseil communal qui doit y répondre et l'interpellateur se déclare "satisfait". Il est clair que si nous devons voter, ce dont je ne doute pas, sur l'urgence, le fait de rentrer en matière sur l'interpellation, nous pose quelques problèmes, dans le sens où, en tant que Conseil général réuni, nous n'avons pas les compétences pour voter sur l'interpellation. C'est la raison pour laquelle, je propose au Bureau de se réunir pour voir s'il y a possibilité de transformer simplement cette interpellation en résolution. Simplement pour donner une certaine pression sur, entre autre, les TRN, étant donné que le mandat de prestation, donc la demande que font les deux Conseils généraux, sont plutôt à faire au niveau des TRN et les deux Conseils communaux seraient des relais d'informations. C'est la raison pour laquelle il nous semble que l'interpellation, voire l'urgence (l'urgence bien sûr pour entrer en matière) n'est pas la meilleure solution. C'est la raison pour laquelle nous proposons que celle-ci soit transformée en résolution aux auteurs de l'interpellation sur laquelle nous ne pourrions pas prendre position. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Christina Darcey, présidente :** Je remercie M. Dubois de son intervention, mais je ferai tout de même remarquer que selon le règlement de la Ville du Locle, la résolution doit être déposée une semaine avant le Conseil général. RIRES. Donc ce n'est pas non plus possible, selon notre règlement, de voter une résolution ce soir qui n'a pas été déposée auparavant. Donc maintenant, je pense que nous devons faire éventuellement une interruption de séance pour nous mettre au clair au sujet de cette interpellation.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Si vous me permettez, Mme la présidente, il n'y aura pas besoin de faire à mon avis d'interruption de séance, puisque les deux Conseils généraux siègent à La Chaux-de-Fonds et dans ce cas-là, c'est le règlement de la Ville de La Chaux-de-Fonds qui fait foi. Dans cette situation-là, l'urgence est acceptable et nous devons nous prononcer si oui ou non nous acceptons l'urgence.

Si la question ou le débat n'est plus demandé de la part de la Ville de La Chaux-de-Fonds, je vais vous demander, conseillers généraux et conseillères générales de La Chaux-de-Fonds si vous accepter l'urgence. Si l'urgence est acceptée, Mme Perrin-Marti, conseillère communale du Locle, va répondre et ensuite l'interpellatrice devra répondre si elle est satisfaite ou pas. Donc cela va prendre très peu de temps si tout le monde se discipline un peu et si nous acceptons d'être créatifs tous ensemble pour une première. Est-ce que la parole est demandée au niveau du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds ? Mme Fernandez, si vous voulez bien vous approcher du pupitre.

**Mme Eva Fernandez Aeberhard, POP :** Puisque la balle est dans le camp des Chaux-de-Fonniens, je réponds à la place des Loclois à la proposition qu'un Loclois a fait aux Loclois. En ayant juste rapidement parlé à mes collègues, je propose effectivement d'adopter la proposition qui a été faite et de transformer ceci en une résolution. RIRES.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Très bien. M. Nardin, si vous voulez bien vous déplacer, s'il vous plaît. Nous sommes obligés d'écouter votre voix juste dans le micro. Ce ne sont pas les interventions qui seront longues, ce sont les déplacements !

**M. Marc-André Nardin, rad. :** Il faut faire durer le plaisir, parce que qu'est ce qu'on se régale ! Non mais j'entends, c'est merveilleux, c'est génial. Simplement, je voudrais dire que nous sommes naturellement pour que cette résolution soit déposée. Il faut quand même que la démocratie s'installe et que chacun puisse s'exprimer. Néanmoins, je n'ai malheureusement pas mon règlement général avec moi mais je doute beaucoup qu'il puisse y avoir urgence pour une résolution ? Je ne crois pas. RIRES. Je vous remercie.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Vous avez tout à fait raison. M. Kurth, pour le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds.

**M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) :** Oui, Mme la présidente, M. le président, je ne sais pas si je suis autorisé à m'exprimer en m'adressant aux Loclois, mais pour essayer de sortir des querelles de forme, si vous permettez, j'aimerais dire que vous avez dans la salle non seulement dix conseillers communaux, mais quatre représentants du Conseil d'administration des TC, compagnie commune à nos deux Villes, et que les deux Conseils communaux sont disposés à transmettre ce texte, quel qu'en soit le titre, à la compagnie pour qu'elle l'étudie. En rappelant simplement que l'ouverture de lignes, en particulier régionales, répond non seulement à la volonté de la compagnie, mais également à

des décisions de prises en charges financières de la Confédération, du Canton et finalement du pot commun intercommunal. Si nous pouvons nous engager à transmettre, nous ne pouvons pas nous engager à répondre favorablement dans un délai extrêmement court, mais en tout cas à ce que cette question-là soit étudiée par la compagnie avec les instances compétentes. Nous pourrions le faire sous cette forme-là et ne pas trancher ce soir pour savoir si c'est urgent, pas urgent, une interpellation ou une résolution. Je vous remercie.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Très bien. Dans ce cas-là, Mme L'Eplattenier, je vais vous demander si vous acceptez que les représentants du Conseil communal au Conseil d'administration des TC interviennent par rapport à votre question et dans ce cas-là, vous devriez retirer votre interpellation. A vous de vous prononcer. C'est à mon avis le meilleur moyen, si vous permettez et sans pression, que nous nous en sortions avec les honneurs ! RIRES.

**Mme Florence L'Eplattenier, POP :** Oui.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** L'interpellation est retirée et le Conseil communal posera donc la question au Conseil d'administration. Je vous remercie.

**Mme Christina Darcey, présidente :** Je vous souhaite une bonne soirée, je vous remercie de votre présence ce soir et à notre prochain Conseil général, nous les Loclois, déjà la semaine prochaine. Je vous remercie.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Mesdames et Messieurs, nous sommes sur le chemin de ce début de collaboration ou fusion. Je vous remercie de votre active participation et je vous souhaite un bon retour. A très bientôt à toutes et à tous. Merci.

**La séance est levée à 22h.35.**

*Le président :*  
*Pierre-Alain Thiébaud*

*La secrétaire :*  
*Françoise Ducommun*

*La secrétaire-rédactrice :*  
*Caroline Brand*